



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 10 AVRIL 2024 - N° 1276 - 54° ANNÉE - 5,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Drogues

La succession d'opérations antitrogues parties de Marseille correspond à plusieurs réalités. Le pouvoir voulait agir avant l'entrée en vigueur de la loi légalisant la consommation de cannabis en Allemagne. Il voulait agir avant la période des Jeux olympiques, avant que nos forces soient mobilisées par la sécurisation de cet événement à risques. Enfin, la médiatisation de l'augmentation des règlements de comptes sanglants imposait au gouvernement de « *montrer ses muscles* » selon l'expression triviale mais consacrée.

On perçoit aussi une véritable fébrilité des pouvoirs publics devant l'évolution du marché des substances psychoactives. L'irruption de nouvelles molécules, une diversification des moyens de commercialisation, une intégration accrue de notre société à des filières para-étatiques internationales avec diversification croissante des molécules et leur concentration. Candides, nos apprentis analystes de plateau des marchés de la drogue nous répètent à l'envi que ce qui se passe aux États-Unis n'arrivera jamais ici. À voir...

En France, on voit poindre l'avant-garde de malheurs nouveaux. Surdoses, morts subites à la première prise, destructions physiques, psychologiques et sociales des sujets exposés. Produit hautement vasoconstricteur, la cocaïne peut être mortelle, surtout si elle est mal coupée ou pure. De surcroît, l'accentuation du malaise des sociétés occidentales fait l'accélération des trafics. Il semble aujourd'hui que nous soyons enfin prêts, ici, à réévaluer la dimension sanitaire et vitale du sujet. La société française n'a besoin ni de Rambo ni de rédempteur mais d'une politique globale. Cadre légal, développement des unités de soins, modernisation de notre appareil policier : il faudra du courage et du temps.



: LE MALADE IMAGINAIRE PAR HONORÉ DAUMIER (VERS 1860-1865).

Dettes : les médecins ridicules

Le débat sur les économies à faire pour éponger la dette publique est construit sur des non-dits et des tabous qui ne sont pas propres à la France.

L'opposition de droite tape sur Bruno Le Maire mais les héritiers de Sarkozy ne sont pas moins responsables que la gauche des contraintes monétaires, commerciales et budgétaires qui pèsent sur les gouvernements successifs. Et toute la classe politique accepte la

logique du capitalisme financier : favoriser l'enrichissement des plus riches par les largesses fiscales qui vident les caisses de l'État ; tenter d'éviter les explosions sociales engendrées par les inégalités en versant de coûteux compléments de revenus aux plus pauvres.

Pour ne pas fâcher les riches, on refuse d'augmenter leurs impôts. Mais achever de casser la protection sociale, c'est provoquer de nouvelles révoltes dangereuses pour l'économie. Ils ne sortiront pas de cette impasse. L'article de B. La Richardais en page 2.

Chasse au mâle

Pour les néoféministes, la guerre des sexes doit être sans rémission. Il faut savoir leur dire non.

Apparu aux États-Unis, le néoféminisme radical est devenu un mouvement typique de notre époque. Ce qui est dénoncé, ce n'est plus seulement les brutalités masculines mais l'homme en tant que tel. Ce qui est organisé sous nos yeux, c'est une « *chasse au masculin* » dans ses manifestations les plus banales comme dans ses expressions les plus intimes.

C'est ainsi que se répand « *La terreur jusque sous nos draps* », selon le titre évocateur du nouvel essai de Noémie Halioua.

Face à cette logique vengeresse, est-il encore possible de préserver la vie privée et de placer la relation entre un homme et une femme hors de tout enjeu politique ? L'avenir de la cité est en jeu. L'article de Gérard Leclerc en page 11.

Dans ce numéro :

Page 4 : CETA : le camouflet du Sénat.

Page 5 : Les atouts du Pays de Montbéliard.

Page 7 : Rwanda : le royaume de la peur.

Page 12 : Peut-on réformer la V^e République ?

Page 14 : Ernest Renan, un grand oublié.

Page 16 : Éditorial : Une « économie de guerre », vraiment ?

Dettes : la droite néolibérale dans l'impasse

Les gardiens du temple rigoriste dénoncent le montant de la dette publique et réclament la réduction du nombre de fonctionnaires, plus des coupes drastiques dans les dépenses sociales. C'est s'aveugler sur la logique du système qu'ils continuent de promouvoir.

Le plan d'économies de 10 milliards ne suffira pas. La Cour des comptes demande 50 milliards mais on peut aller encore plus loin. Bercy s'est trompé dans ses prévisions et les agences de notation pourraient bien baisser la note de la France. Haro sur Bruno Le Maire !

Nous ne hurlerons pas avec les loups. Cent fois, nous avons rappelé que Bercy, qui doit respecter les normes budgétaires fixées par Bruxelles, ne contrôle ni la politique monétaire, décidée par la Banque centrale européenne, ni son commerce extérieur qui relève de l'Union européenne. Les néolibéraux, qui sont de chauds partisans de ce système de contraintes, veulent en ignorer les conséquences. La campagne qu'ils mènent en ce moment sur la dette publique s'en trouve invalidée d'autant plus manifestement qu'ils sont hostiles à toute augmentation des impôts sur la richesse. Mais écoutons le chœur de la Vertu outragée qui répand ses larmes dans les colonnes du *Figaro* avant de vanter ses remèdes purgatifs.

Voici Agnès Verdier-Molinié qui chante depuis des lustres le grand air du « *ça ne plus durer comme ça* » à cause du train de vie de l'État et des gens qui boulotent des médocs à tout-va. Voici Bertille Bayart qui clame que les coups de rabot budgétaires sont loin de la véritable austerité. Voici l'incontournable Nicolas Baverez qui déverse, un matin de 1^{er} avril, des ribambelles de chiffres choisis pour dénoncer « *la dérive et la faillite de l'État-providence* ». Après les cris de panique, les potions magiques de la famille Purgon : il suffit de « *déboulonner le modèle de 1945* », nous dit la cousine Bertille qui est bien sûr d'accord avec tonton Nicolas pour vanter les retraites par capitalisation. La grande sœur Agnès, enfant chérie du patronat, se concentre sur la purge dans la fonction publique et sur une « *réduction du coût de production de nos services publics* »



LE FIGARO SCOPE
 • Paris : cantines de théâtres
 • Tarbes : entre festivals de printemps et balades équestres
 • Beaune : tables bourguignonnes
 PAGES 38 À 41

PROCHE-ORIENT
 La vie suspendue des Gazaouis

Déficit budgétaire : questions sur l'imprévoyance de Bercy

Alors que l'opposition pointe la négligence de l'exécutif, les Français, dans un sondage Odoxa-Backbone Consulting, disent leur inquiétude sur la dette et leur opposition à la hausse des impôts.

Le gouvernement a-t-il tardé à informer le Parlement du dérapage incontrôlé du déficit public, annoncé officiellement par l'Insee mardi matin, à 5,5 % du PIB ? Les oppositions, de droite comme de gauche, en sont convaincues. Certains accusent les ministres de mensonge. Pour en avoir le cœur net, la commission des finances du Sénat lance une mission d'enquête. À Bercy, on se défend en assurant avoir appris successivement les mauvaises nouvelles sur les recettes fiscales plus faibles qu'attendues. L'heure est aux économies. Gabriel Attal mise sur une réforme de l'assurance-chômage et assure qu'il n'augmentera pas les impôts. Sa majorité est plus partagée. Les Français, à 85 %, selon notre sondage Odoxa-Backbone Consulting, refusent une hausse pour tous de la fiscalité.

→ L'ASSURANCE-CHÔMAGE, POSTE PRIORITAIRE DE GABRIEL ATTAL DANS SA QUÊTE D'ÉCONOMIES → LES HAUSSES D'IMPÔTS DEVIENT L'EXÉCUTIF ET LA MAJORITÉ → BRUNO RETAILLEAU AU GOUVERNEMENT : « SOIT VOUS REBRÉSSEZ LA BAUME, SOIT VOUS QUITTEZ LE NAVIRE » PAGES 2 À 4 ET L'EDITORIAL

La une du *Figaro* du 28 mars 2024. La presse d'argent mène campagne contre les déficits et l'endettement sans jamais s'interroger sur les centaines de milliards d'euros de niches fiscales et de subventions improductives aux entreprises.

qui annonce de fortes réductions de personnel.

Tout cela paraît frappé au coin du bon sens : quand on dépense trop, on fait des économies, à l'exemple de la bonne ménagère qui ne demande pas de crédit. Or le programme néolibéral de la famille Purgon masque derrière un déluge de chiffres un redoutable paradoxe : l'endettement massif, en France, dans l'Union européenne et aux États-Unis est le fruit pourri du néolibéralisme. Comme l'expliquent maints chercheurs qui n'ont pas les honneurs du *Figaro*, la politique de « *défense de la richesse* » qui favorise systé-

matiquement le Capital provoque des inégalités et des souffrances sociales qui provoquent des vagues de protestation sociale et qui peuvent conduire à des insurrections violentes. Pour parer ce danger, les gouvernances oligarchiques distribuent massivement des compléments de salaires et de revenus et allègent la fiscalité sur les classes populaires pour éviter l'explosion sociale. Ces allègements fiscaux ajoutés aux multiples faveurs dont bénéficient les détenteurs de capitaux entraînent une diminution des rentrées fiscales. C'est sous ce double effet que les dettes publiques progressent : *Le Fi-*

garo du 1^{er} avril s'effraie de « *la folle croissance de la dette américaine* » : mille milliards de dollars de plus tous les cent jours...

Qu'ils soient au gouvernement ou dans la presse détenue par les groupes financiers, les partisans de la purge sociale se trouvent devant un choix impossible :

- Ou bien ils acceptent un programme minimum de réduction de l'endettement public par une forte augmentation de la fiscalité sur les riches, suppression des niches fiscales et des subventions non contrôlées au secteur privé – avant même le programme salvateur de sortie

Sur le mur de Jean Chouan

JE CONNAIS UN TYPE, UN FORTICHE QUI TRAVAILLE AVEC LE MAÎTRE ! IL M'A EXPLIQUÉ COMMENT COMBLER LE DÉFICIT :



« C'EST PAS LES RICHES QUI COÛTENT, CHER : C'EST LES PAUVRES AVEC LEUR ÉTAT PROVIDENCE ET TOUT ÇA. YAKA VIRER LES PAUVRES, ET LE PAYS SERA RICHE ! »



EH BEN, AVEC LES NOUVELLES LOIS SUR LE CHÔMAGE, LA SÉCU, LA RÉDUCTION DES DÉPENSES SOCIALES ET DES FONCTIONNAIRES, ON Y VA TOUT DROIT :



... IL NY AURA BIENTÔT PLUS QUE DES SUPER-RICHES EN FRANCE !



Conseil d'État et souveraineté

de l'euro, de nationalisation du crédit et de contrôle des mouvements de capitaux. Il va sans dire que ce programme minimum ne sera pas accepté par les milieux financiers, qui se croient à l'abri dans leurs bureaux-forteresses.

- Ou bien ils taillent dans les effectifs des administrations et des services publics tout en réduisant le plus possible la protection sociale. Mais en ce cas ils risquent un incendie social qui ne les épargnera pas. Les manifestations contre les réformes du système de retraites depuis 1995 et la révolte des Gilets jaunes ne sont que des avertissements, soutenus par la majorité des Français mais oubliés par les oligarques qui se congratulent après chaque victoire tactique.

La logique implacable que nous soulignons et les impasses dans lesquelles les dirigeants occidentaux sont confrontés devraient être au centre de la campagne pour les élections européennes et nourrir les programmes des différentes listes. Il est plus que probable qu'on tonnera sur les tribunes du Rassemblement national, de la droite libérale et de la gauche glucksmannienne tout en s'employant à ne pas troubler « les marchés ». L'important, c'est de trouver sa place dans un système eurocratique qui est conçu pour défendre l'insupportable domination du capitalisme rentier... ■

B. LA RICHARDAIS.

Retiré de la vie politique, Arnaud Montebourg n'a pas renoncé pour autant à défendre devant le Conseil d'État la souveraineté française. Son angle d'attaque est politiquement intéressant.

« *La lutte contre la perte de souveraineté juridique est le plus important des combats. Les Français n'en sont pas conscients, mais plus de 60 % des lois adoptées sont des transpositions de directives européennes.* » Arnaud Montebourg n'est pas le seul : beaucoup d'autres juristes, tel Jean-Éric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel et ancien conseiller d'État, dénoncent la tendance d'un grand nombre de magistrats de haut rang à outrepasser leurs pouvoirs, prétendant dicter leur loi au législateur – élu par le peuple – au nom d'un « État de droit » qui ressemble de plus en plus à un gouvernement des juges : « *S'agissant du droit de l'Union européenne, les juridictions nationales sont devenues fonctionnellement des organes supplétifs de la CJUE.* »

Pour 2024, le Conseil d'État a choisi de se pencher sur la souveraineté. À cette fin, il organise des auditions de personnalités en vue de la rédaction d'un rapport. C'est donc à ce titre qu'Arnaud Montebourg avait été interrogé, en



Arnaud Montebourg. Ses critiques contre le gouvernement des juges font mouche.

novembre 2023, sur les causes de la perte de souveraineté de la France et qu'il avait désigné comme principale cause de ce recul... le Conseil d'État et ses conseillers !

Partant du constat que la souveraineté française est « *juridiquement mutilée* » du fait de la « *dépossession sérieuse et continue des pouvoirs appartenant au législateur* » au profit d'institutions juridiques européennes, l'ancien ministre a ciblé deux arrêts du CE. Le premier, l'arrêt Nicolo (1989), interprète l'article 55 de la Constitution pour consacrer la supériorité juridique des traités internationaux sur les lois nationales. Une décision contes-

table. La jurisprudence est pleine d'exemples démontrant qu'il serait au contraire possible de faire primer la souveraineté nationale et populaire, notamment lorsque les intérêts du pays sont en jeu.

Le second, l'arrêt *French Data Network* (2021), s'appuie sur une décision de la Cour constitutionnelle fédérale allemande prise en 2020. Celle-ci avait estimé que les institutions européennes avaient outrepassé leur pouvoir en bafouant la souveraineté des peuples dans l'affaire du rachat de titres publics par la BCE. Le Conseil d'État s'était quant à lui déclaré inapte à juger de la répartition des compétences entre l'UE et la France.

Selon Arnaud Montebourg, le Conseil d'État s'arroge le droit, par ses décisions, de désavouer la loi nationale lorsque celle-ci contredit le droit européen, mais refuse de désavouer les excès de pouvoir des institutions européennes lorsque celles-ci contredisent le droit des traités européens. Pour lui, il serait donc possible de revenir sur ces deux arrêts et de restaurer la souveraineté juridique française.

Pour un « *parti des politiques* » qui reste à construire, n'y aurait-il pas là une intéressante piste de réflexion ? ■

LOÏC DE BENTZMANN.

La politique au crible

■ **Souvent droite variée.** – Branle-bas de combat du côté de la droite parlementaire : Ciotti, Marleix et Retailleau menacent le gouvernement d'une motion de censure lors de la présentation de la loi de finances rectificative qui devrait venir en discussion avant la trêve estivale. En cause : l'incompétence de Le Maire (qui vient des LR) et des équipes de Bercy (où les LR comptent de nombreux amis) dans la gestion du déficit public. On laisse même entendre que Larcher pourrait se prêter à la manœuvre.

L'inquiétude gagne les rangs de la macronie qui se prépare déjà à digérer sa défaite aux européennes et qui se passerait bien d'une crise gouvernementale à l'été. L'Élysée semble réagir avec plus de calme : on a pu y apprécier ce que valent les gesticulations de Ciotti et de ses amis et on doute de leur ca-

pacité à rallier les oppositions sur un texte qui reprocherait au pouvoir... de ne pas être assez austéritaire. Le plus probable est une multiplication des motions de censure qui n'aboutiront à rien.

■ **Miraculés.** – L'annonce d'un succès de la liste Glucksmann (créditée de 13 % aux européennes) place le PS sur un petit nuage. Les chefs de file des courants, qui s'étaient écharpés il y a un an autour de l'alliance avec LFI, ont rangé les couteaux et se rassemblent tous derrière « *l'enfant du miracle* ». Mais il y a fort à parier que cet état de grâce ne durera pas au-delà du 9 juin : Olivier Faure continue de mûrir l'idée d'une candidature unique de la gauche aux présidentielles de 2027 alors que ses opposants n'en veulent à aucun prix. Et le retour dans le jeu de François Hollande devrait encore compliquer les choses.

■ **Le sort des harkis.** – La Cour européenne des droits de l'homme vient de condamner la France pour les conditions de vie indignes imposées aux harkis et à leurs familles dans les années soixante et soixante-dix. Une belle victoire pour le Comité harkis et vérité qui se bat avec courage pour la reconnaissance des droits des anciens combattants musulmans d'Algérie. Et une décision bien amère pour la France : Macron avait annoncé en septembre 2021 une loi de réparation qui n'a pas vu le jour et c'est une juridiction étrangère qui nous impose d'effacer cette tache sur notre drapeau !

■ **D'Ajaccio...** – L'assemblée de Corse a approuvé à une quasi-unanimité (droite, gauche et autonomistes) le projet d'« *écriture constitutionnelle* » prévoyant un statut d'autonomie au sein de la République. Outre la reconnaissance formelle des spécificités de

l'Île de Beauté, le texte envisage de conférer à l'assemblée territoriale un pouvoir normatif. Nous ne sommes qu'au début d'un processus qui nécessitera un vote des 3/5^{es} du Parlement, où cette réforme est loin de faire consensus.

■ **... à Nouméa.** – Faute d'accord entre indépendantistes et loyalistes sur un nouveau statut de l'archipel, le gouvernement s'est résigné à ne soumettre au Parlement qu'une première réforme institutionnelle prévoyant le dégel du corps électoral, puis la tenue d'élections provinciales fin 2024.

Le Sénat a voté ce texte le 2 avril, mais en l'assortissant d'amendements pour éviter de donner au projet la forme d'un ultimatum. L'Assemblée nationale devrait en débattre en mai prochain. Sur place, le climat politique se tend, sur fond de crise économique.

HUBERT DE MARANS.

CETA : le camouflet du Sénat

Alors que le CETA était entré provisoirement en vigueur et qu'il avait été ratifié par la précédente Assemblée nationale, à majorité macroniste, son rejet par le Sénat plonge le gouvernement dans l'inquiétude. Et le texte risque fort de revenir en débat fin mai à l'Assemblée par le biais d'une niche parlementaire.

En se saisissant, à l'initiative du groupe des élus communistes, du CETA (le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada signé en octobre 2016), puis en le rejetant le 21 mars, à une très large majorité, qui plus est transpartisane (seuls 44 sénateurs issus des groupes macroniste et centriste ont voté pour), la Haute Assemblée a provoqué le mécontentement du gouvernement et celui du président de la République. Le CETA s'applique en effet à titre provisoire depuis 2017; l'Assemblée nationale l'avait adopté en première lecture en 2019, après des débats déjà houleux, y compris au sein de la majorité macroniste d'alors, et le pouvoir avait tout fait pour retarder son examen par le Sénat, où il n'a pas de majorité.

Si, sur le plan des productions agricoles, cet accord apparaît comme positif à certaines filières comme celles du fromage ou du vin, les sénateurs français ont surtout voulu répondre au risque,



Manifestation contre les accords de libre-échange. La colère monte contre les mauvais traités.

soulevé par les syndicats agricoles (FNSEA, Coordination rurale et Confédération paysanne), d'importation massive de viande bovine canadienne en France. Un risque tout à fait réel : le CETA prévoit que le Canada puisse exporter annuellement 65 000 tonnes de viande sans droits de douane vers l'UE alors que les normes pesant sur ces carcasses sont de loin inférieures à celles qui existent de notre côté de l'Atlantique. Même si ces quotas ne sont pour l'instant pas mobilisés, loin de là, par les éleveurs canadiens.

La filière bovine rassurée. - À terme, le vote de rejet du Sénat fait peser une réelle menace sur la survie du CETA au niveau européen, puisqu'il doit être ratifié par l'ensemble des États membres de l'Union européenne pour entrer définitivement en vigueur.

Or, à ce jour, seuls dix-sept Parlements sur vingt-sept ont donné leur accord. Ni l'Italie, ni la Pologne, ni la Belgique ne l'ont approuvé alors que le secteur de l'élevage y pèse lourd et que les gouvernements de ces pays sont soumis, eux aussi, à de puissantes

revendications du monde paysan. Il est donc assez vraisemblable que ce qui vient de se passer en France se déroule ailleurs de la même façon, ce qui rassure la filière bovine européenne.

Les communistes souhaitent désormais utiliser leur niche parlementaire du 30 mai à l'Assemblée nationale pour relancer la navette entre les deux chambres du Parlement alors que le gouvernement répugnait logiquement à le faire.

Les niches parlementaires, introduites par la réforme constitutionnelle de 2008, constituent pour les groupes politiques d'opposition un moyen de contourner constitutionnellement le parlementarisme rationalisé qui confie depuis 1958 la maîtrise de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat aux détenteurs du pouvoir exécutif. Dans un contexte où un grand nombre de députés sont sensibilisés dans leurs circonscriptions à la révolte paysanne, il n'est pas improbable qu'une conjonction des oppositions (et une abstention d'une partie de la macronie) aboutisse à un rejet définitif du texte. À quelques jours des élections européennes, le pouvoir subirait alors une nouvelle humiliation. ■

JÉRÔME BESNARD.

La quinzaine sociale

■ **France Travail.** - L'agence nationale (ex-Pôle emploi, ex-Anpe), qui gère l'indemnisation des demandeurs d'emploi, a été victime de piratages de ses fichiers informatiques entre le 6 février et le 5 mars 2024. 43 millions de Français seraient concernés par des vols de données personnelles (les coordonnées bancaires auraient été épargnées). Le 13 mars, le site gouvernemental cybermalveillance.gouv.fr a mis en place un formulaire particulier pour recueillir les plaintes.

■ **Seniors.** - Les négociations entre syndicats et patronat sur l'emploi des plus de 60 ans devraient aboutir le 8 avril. Les syndicats de travailleurs refusent absolument le système proposé par le Medef qui

permettrait d'embaucher des chômeurs de plus de 60 ans en faisant contribuer France Travail.

■ **Chômage.** - À la suite d'un séminaire du gouvernement sur la question du travail, le Premier ministre Gabriel Attal a annoncé, sur TF1 le 28 mars, qu'il comptait modifier les règles d'allègement des charges sociales sur les bas salaires, qui font qu'actuellement un salarié français sur cinq est payé autour de ce minimum car personne n'aurait intérêt à ce que ces salaires minimums augmentent. Une augmentation mensuelle de 100 euros en net à payer à un smicard coûterait actuellement de 238 à 483 euros (selon les simulations publiées) à son employeur, et ferait perdre au salarié différents avantages sociaux (baisse de la prime d'activité entre autres...). Le Premier ministre souhaite un

retour au plein-emploi pour 2027 et pense qu'un durcissement des règles d'indemnisation du chômage pourrait être utile pour convaincre un certain nombre de chômeurs indemnisés d'accepter des emplois qu'ils auraient refusés jusqu'alors. Vision complètement récusée par les syndicats.

■ **Travail.** - Le Premier ministre prévoit une table ronde sur le travail avec les partenaires sociaux et des parlementaires autour du 20 avril. Au menu : la lutte contre les accidents du travail, mais aussi peut-être l'allongement du « délai de carence », c'est-à-dire le délai (généralement de 3 jours pour les salariés du privé, avec de nombreuses exceptions, mais d'un seul jour pour les fonctionnaires) après lequel la Sécurité sociale indemnise un travailleur arrêté pour raison médicale. Ces indemnités

représentent actuellement 16 milliards d'euros par an pour 8,8 millions d'arrêts, en augmentation de 6 %. Le gouvernement voudrait faire économiser un milliard à la Sécurité sociale sur ce dossier explosif dans un contexte d'augmentation de l'absentéisme dénoncé par les employeurs.

■ **Migrants.** - Le maire d'Orléans, Serge Grouard, estime que 500 SDF et sans-papiers ont été transférés de Paris à Orléans depuis quelques mois pour faire place nette pour les Jeux olympiques. Il affirme avoir dû mener lui-même l'enquête auprès des services, faute d'avoir été informé par l'administration et n'avoir reçu aucun moyen d'accueil supplémentaire.

D'autres villes françaises vivent la même chose de manière plus discrète.

YVONNE CHASSARD.

Natif du Jura et très attaché à ses racines régionales, notre ami David Desgouilles nous a permis d'organiser un entretien avec un élu municipal et régional, Matthieu Bloch, qui a accepté de répondre aux questions de *Royaliste*. Nous les en remercions tous les deux.

Les atouts du Pays de Montbéliard

Maire de la commune de Colombier-Fontaine dans le Doubs, vous êtes aussi conseiller communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA). Pouvez-vous nous présenter les principales caractéristiques socio-économiques de votre communauté d'agglomération dans ce qui fut un des principaux poumons industriels de la France jusqu'à la fin du XX^e siècle ?

Matthieu Bloch : Le Nord Franche-Comté a longtemps constitué le premier bassin industriel de France. Désormais dépassé par l'agglomération toulousaine et son secteur aéronautique, il demeure un poumon économique très important pour le pays.

Aujourd'hui, nous souffrons beaucoup de l'affaiblissement de la mono-industrie avec les révolutions tant technologiques (voiture électrique) que structurelles (création de Stellantis), qui demeurent sources d'inquiétudes, et nous obligent à travailler sur une indispensable diversification de nos activités.

Vous évoquez les effets « nocifs » de la mono-industrie (ici, Peugeot PSA devenu Stellantis) dans une région quand celle-ci délocalise ses activités sous l'effet de la mondialisation. Quelles ont été les conséquences économiques et sociales de ce phénomène et quelle stratégie PMA met-il en œuvre pour y remédier, dans quel cadre et avec quels atouts ?

Évidemment, nous n'avons pas la main sur le système mondial en place, que nous devons affronter avec toute la concurrence, parfois déloyale, qu'elle nous impose. L'idée est de poursuivre notre développement économique en direction des industries du futur, comme celle de l'hydrogène pour laquelle nous disposons de pôles d'excellence, comme Forvia.

Mais nous devons aussi penser aux autres atouts de PMA. Sa récente labellisation Capitale française de la culture en constitue quelque part la première pierre : PMA, ce n'est pas seulement une histoire industrielle, c'est aussi une histoire à part, une ancienne principauté, berceau du protestantisme dans notre pays, avec ses légendes, ses personnages, sa culture, sa gastronomie. Le Pays de Montbéliard s'est construit autour du château des ducs de Wurtemberg et nous disposons d'un véritable atout touristique à jouer en développant ce site mais aussi le plus grand théâtre gallo-romain de France à Mandeure. Peut-être pourrions-nous prendre modèle sur le Puy du Fou et proposer aux touristes toute cette histoire et cette culture. Sans oublier notre exceptionnel patrimoine naturel : la



Matthieu Bloch, maire de Colombier-Fontaine et élu du Pays de Montbéliard : « jouer la carte des industries du futur ».

Franche-Comté demeure la région la plus boisée de France, un poumon vert avec ses forêts, ses hauts plateaux et ses ruisseaux.

« Notre situation proche de la Suisse et de l'Allemagne, au carrefour de l'Europe, place nos entreprises dans une situation géographique favorable. »

Que reste-t-il aujourd'hui comme activités industrielles et économiques, nées de l'industrie automobile et toujours actives, dont les savoir-faire représentent des gisements potentiels d'emplois durables ?

Stellantis reste fortement implantée sur notre territoire avec une usine désormais ultramoderne. Des investissements importants y ont été engagés, avec l'assurance d'une pérennité à moyen terme. Nous restons tout de même vigilants sur le volet recherche et développement que nous ne voudrions pas voir partir pour Turin. Évidemment, la présence de Stellantis doit nous permettre de conserver un écosystème de sous-traitance permettant de maintenir des emplois industriels dans le Pays de Montbéliard.

Comme vous l'évoquiez un peu plus haut, l'histoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté est très riche et les atouts naturels de celle-ci sont très nombreux. Selon vous, comment pourraient-ils être exploités au mieux sans

verser dans le « tourisme de masse » qui présente souvent plus d'inconvénients que d'avantages ?

Nous sommes encore loin du tourisme de masse. Nous sommes réalistes. Le développement touristique du Pays de Montbéliard passe plus par les courts séjours, par la quinzaine classique, qu'on observe dans les zones de tourisme de masse que vous pointez à juste titre. Le passage de l'autoroute A36 constitue un atout. Grâce à elle, nous sommes placés sur un axe autoroutier qui part du Danemark ou des Pays-Bas, traverse l'Allemagne et arrive en France par Mulhouse avant de rejoindre l'autoroute A6 à Beaune. L'objectif, c'est de faire emprunter à toutes ces familles la sortie Montbéliard, dans le sens de l'aller ou du retour, comme une étape de deux, trois, quatre jours. Une étape culturelle avec le château et le théâtre antique que j'ai évoqués plus haut, mais aussi verte. Grâce à nos nombreux chemins pédestres, nous pouvons attirer beaucoup de randonneurs. Nous devons aussi pouvoir profiter davantage de l'Eurovéloroute Nantes-Budapest, car elle traverse aussi le Pays de Montbéliard. Le cyclotourisme, comme celui des randonneurs, vit un engouement que notre situation géographique doit permettre de développer.

Quelles sont vos relations avec les régions françaises voisines, avec la Suisse et l'Allemagne ? Quels avantages tirez-vous de votre situation frontalière ?

Beaucoup de travailleurs frontaliers résident dans l'est de l'agglomération et leur fort pouvoir d'achat profite aux commerces situés sur le territoire de notre collectivité. De plus, le Pays de Montbéliard est historiquement lié à l'Allemagne puisqu'il est une ancienne principauté allemande. Il faut y ajouter l'héritage du protestantisme.

En revanche, on peut déplorer que la topographie ait retardé le développement d'infrastructures de transport avec nos voisins suisses, ce qui n'est pas le cas pour nos voisins de la plaine alsacienne. Nous gagnerions sans doute à élaborer davantage d'échanges avec les responsables politiques suisses, à l'instar de ce qu'ont réussi les élus du Haut-Doubs.

De toute évidence, notre situation proche des deux frontières, au carrefour de l'Europe, place nos entreprises dans une situation géographique favorable, et constitue un atout pour développer notre offre touristique. Le défi, c'est de se donner les moyens d'en profiter bien davantage. ■

Propos recueillis par Loïc de Bentzmann.

Le tournant sénégalais

Historique : pour la première fois depuis l'indépendance du Sénégal en 1960, un outsider est élu président.

Le 24, l'opposant Bassirou Diomaye Faye l'a emporté dès le premier tour de la présidentielle avec 54,28 % des voix, face au candidat soutenu par le président sortant Macky Sall, Amadou Ba (35,79 %), parmi 18 candidats !

Dans une zone frappée par les coups d'État militaires (Mali, Burkina Faso, Niger), la démocratie réputée la plus stable de la région a tenu son rang : le scrutin s'est produit dans un calme absolu avec 66 % de votants. On comptait près de 8 km de file d'attente devant l'ambassade du Sénégal à Paris !

Seconde nouveauté : c'est un jeune parti, dissous juste avant les échéances, le parti Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (PASTEF), qui gagne les élections. Se réclamant du panafricanisme, ce parti souverainiste, composé de jeunes diplômés mais dont l'électorat représente toutes les composantes de la société sénégalaise, a réussi son pari : sortir Macky Sall et ses représentants du pouvoir, accusés de corruption et d'une trop grande



Bassirou Diomaye Faye, nouveau président du Sénégal. Il souhaite des relations plus saines avec la France.

proximité avec les Occidentaux, Paris en tête. D'ailleurs, Emmanuel Macron a immédiatement recyclé l'ex-président sénégalais : envoyé spécial du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4 P) ! Longtemps œil de la France au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Macky Sall évite peut-être la prison, accusé par le nouveau pouvoir de la mort d'au moins quinze personnes en 2019 lors de manifestations en faveur de la libération d'Ousmane Sonko.

Une seule ombre au tableau :

Ousmane Sonko, précisément. Cet inspecteur des finances, maire de Ziguinchor en Casamance est le leader du PASTEF. Bon rhéteur, pédagogue et charismatique, il était le candidat légitime du Parti pour ces élections. Mais le palais présidentiel en a décidé autrement. Accusé tour à tour de démagogie ou de séparatisme (la Casamance, région méridionale et très différente du reste du pays, a connu un fort mouvement séparatiste de 1982 à 2002), Ousmane Sonko a été incarcéré pour viol en 2021 avant d'être relâché en 2023 et rendu

inéligible. C'est donc le n° 3 du parti, réputé pour sa bonne connaissance des dossiers, qui s'est retrouvé sur le devant de la scène. L'affaire de mœurs de Sonko, douteuse pour nombre d'observateurs, n'a pas empêché ce dernier d'être nommé Premier ministre. Un scénario à la russe si l'on se réfère au duo Medvedev-Poutine lorsque ce dernier fut interdit de se représenter en 2008 après deux mandats successifs.

Le PASTEF a rappelé ses liens historiques avec la France où vivent 160 000 Sénégalais. Seulement, plus question de se sentir inférieur face à Paris : le Sénégal est libre de coopérer avec qui bon lui semble. Dakar veut sortir du franc CFA. La décision devra être prise avec les autres pays de la CEDEAO... mais d'ici là de l'eau va couler dans le fleuve Sénégal. ■

CYRIL GARCIA.

Les Faits marquants

■ **Birmanie.** – Une attaque de drones a frappé, le 4 avril, la capitale birmane Naypyidaw. Avant d'être abattus, les appareils équipés d'explosifs ont visé plusieurs cibles stratégiques, dont des bâtiments officiels et la résidence du chef de la junte Min Aung Hlaing. Présentée comme une opération d'intimidation, cette offensive – qui n'aurait causé aucun dommage sérieux – a été revendiquée par le gouvernement d'unité nationale en exil.

■ **États-Unis.** – Joe Biden va-t-il sonner le glas du soutien inconditionnel à Israël ? Le 4 avril, il a appelé directement Benjamin Netanyahu à rechercher « un cessez-le-feu immédiat » et l'a sommé de mettre en œuvre des mesures « spécifiques, concrètes et tangibles » pour répondre à la catastrophe humanitaire constatée à Gaza, évoquant à défaut une évolution de la politique d'aide américaine à l'État hébreu.

■ **Turquie.** – Le Parti républicain du peuple (CHP) a réalisé une percée victorieuse lors des élections municipales du 31 mars, en totalisant 37,7 % des suffrages contre 35,5 % pour l'AKP du président Erdogan. Outre son maintien à la tête d'Ankara et Istanbul, l'opposition laïque s'est emparée d'autres grandes villes.

M.-J. Y.

CASIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Trump jusqu'où ?** – Deux études fort bien documentées sur ce que serait un second mandat Trump : le site conservateur américain le plus ancien, mais non trumpiste, *The National Review*, en date du 28 mars, imagine quatre scénarios : un *replay* du premier Trump, avec un pouvoir limité, un « *full Trump* » (jeu de mots autour de « tout autour »), sans limites et hors limites, un « *état de siège* », avec une résistance croissante, enfin une hypothèse taboue : un « *Trump avorté* », où l'on imagine une révolte généralisée, et un 6 janvier à l'envers (une non-validation de l'élection de novembre prochain), avec un risque de guerre civile (d'ailleurs brandi par l'intéressé lui-même, au cas où il ne serait pas élu).

L'éditorialiste fait écho au projet de Trump de consacrer toute l'année 2026 à des célébrations du

250^e anniversaire de la Déclaration d'indépendance, en forme de pied de nez au mouvement *woke*. Trump pourrait aussi avoir la faculté de nommer deux nouveaux juges à la Cour suprême, ce qui ne s'est jamais vu depuis Roosevelt. En revanche, à propos de ce dernier, l'idée d'un troisième mandat consécutif en 2028 semble exclue. Mais sait-on jamais ?

L'hebdomadaire britannique *The Economist* daté du 30 mars consacre un long article à ce que serait la politique étrangère de Trump, fondée non sur ses coups de tête imprévisibles, mais sur son entourage. Celui-ci serait partagé en trois tendances : les suprémacistes (*primacists*), les partisans des limites (*restrainers*) et les priorisateurs (*prioritisers*). Les premiers seraient des reaganien reconvertis (à l'opposé de l'ex-conseiller à la sécurité de Trump, le néo-conservateur John Bolton) ; l'ex-secrétaire d'État, homme tranquille, Mike Pompeo,

pourrait reprendre du service ; les seconds, ceux que l'on appelle rapidement isolationnistes, sont en phase avec la majorité des électeurs républicains selon les sondages, et les plus trumpistes ; les derniers donnent la priorité à l'Asie sur l'Europe et le Moyen-Orient, sont menés par un ancien du Pentagone, faucon sur la Chine, Elbridge Colby.

Inutile de chercher de la cohérence : Trump aurait parfois tendance à suivre l'avis du dernier qui a parlé. Il butine ici et là et fait son miel de tout. Il n'a pour boussole que lui-même, ce qui est bon pour lui est bon pour les États-Unis.

S'y préparer : jamais ces entoures présomptifs n'auront été autant sollicités par les ambassades étrangères. Devoir être à l'écoute des « *trumpistes* », jusqu'au cœur de l'Amérique profonde, cela doit défriser certains de nos diplomates abonnés aux intellectuels new-yorkais.

De la jungle de Calais au parc des Virunga, Paul Kagame fait peur. Seules les victimes d'un génocide commis voici trente ans peuvent comprendre les damnés de la terre. Le Rwanda est un paquet de nœuds indémêlables.

Le royaume de la peur

PAR YVES LA MARCK

Qu'est-ce qui a bien pu pousser Boris Johnson, le 13 avril 2022, à avoir cette idée de génie de sous-traiter le problème de l'immigration illégale au Royaume-Uni à ce petit pays des Grands Lacs africains (de la taille de la Bretagne)? Qu'est-ce qui contraint son successeur Rishi Sunak à s'obstiner à mettre en œuvre un tel projet deux ans plus tard, en avril 2024, sans avoir pu lever complètement les objections de toute nature, politiques et juridiques? Qu'est-ce qui induit les Allemands à vouloir imiter Londres et à proposer de généraliser ce plan mirifique à toute l'Union européenne? Qu'est-ce qui a convaincu le président rwandais de se prêter au jeu?

Stop the boats. – Les tribunaux britanniques, la Cour européenne des droits de l'homme, la Chambre des lords, l'Église anglicane, le roi lui-même (quand il était prince de Galles) s'y sont opposés. Leur argument principal n'est pas l'ineffectivité d'un tel plan sur les candidats au passage clandestin sur de petites embarcations à travers le détroit du Pas-de-Calais (30 000 en 2022), mais la confiance qui peut être accordée au pays tiers considéré, à savoir le Rwanda. Certes, les objections ne font pas mention du génocide du 7 avril 1994, ni ne mettent en doute le redressement spectaculaire du pays en trente ans. Elles ne contestent pas l'économie de l'opération, plusieurs centaines de millions d'euros, à mettre en regard de plus de trois milliards de livres que coûterait au Trésor la rétention en Angleterre des demandeurs d'asile clandestins. Il apparaît contre toute attente que des « charters » à destination de Kigali à plus de 6 000 kilomètres coûteraient moins au contribuable britannique. Mais ce serait un petit pactole pour Kigali, dix fois l'aide annuelle au développement fournie par Londres.

Le Royaume-Uni n'est donc pas en question, mais le Rwanda. Le pouvoir à Kigali est silencieux. Nulle déclaration de bonne foi, nulle production de mémoires en défense. Une simple révision du traité avec Londres, en catimini, le 5 décembre 2023, signée à Kigali, pour certifier que le Rwanda ne renverra pas de demandeur d'asile dans un pays où il serait menacé. Ce n'était en effet pas évident: les immigrés qui cherchent à rejoindre le Royaume-Uni proviennent de pays en guerre ou de régimes dictatoriaux, africains ou non, avec lesquels le Rwanda pourrait entretenir des relations de proximité, notamment au sein de l'Union africaine, et donc subir des pressions.



Paul Kagame. Président du Rwanda depuis 2000, il brigue un nouveau mandat.

Réfugiés au Rwanda. – Les guerres menées dans la région des Grands Lacs depuis 1994 ne sont-elles pas toujours susceptibles, du jour au lendemain, de rebondir et de se généraliser? C'est le cas aujourd'hui: la situation s'est à nouveau détériorée aux frontières de l'est depuis la réélection, le 24 décembre, à la présidence de la RDC (République démocratique du Congo), de Félix Tshisekedi. La Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC) avait dépêché au Nord-Kivu une force kényane. La SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) l'a remplacée avec 3 000 militaires sud-africains, appuyés par des éléments du Malawi et du Burundi. Le mouvement rebelle M23, issu de la communauté banyamulenge (rwandophones congolais), assiège la capitale provinciale, Goma, frontalière avec le Rwanda. Un demi-million de personnes sont déplacées.

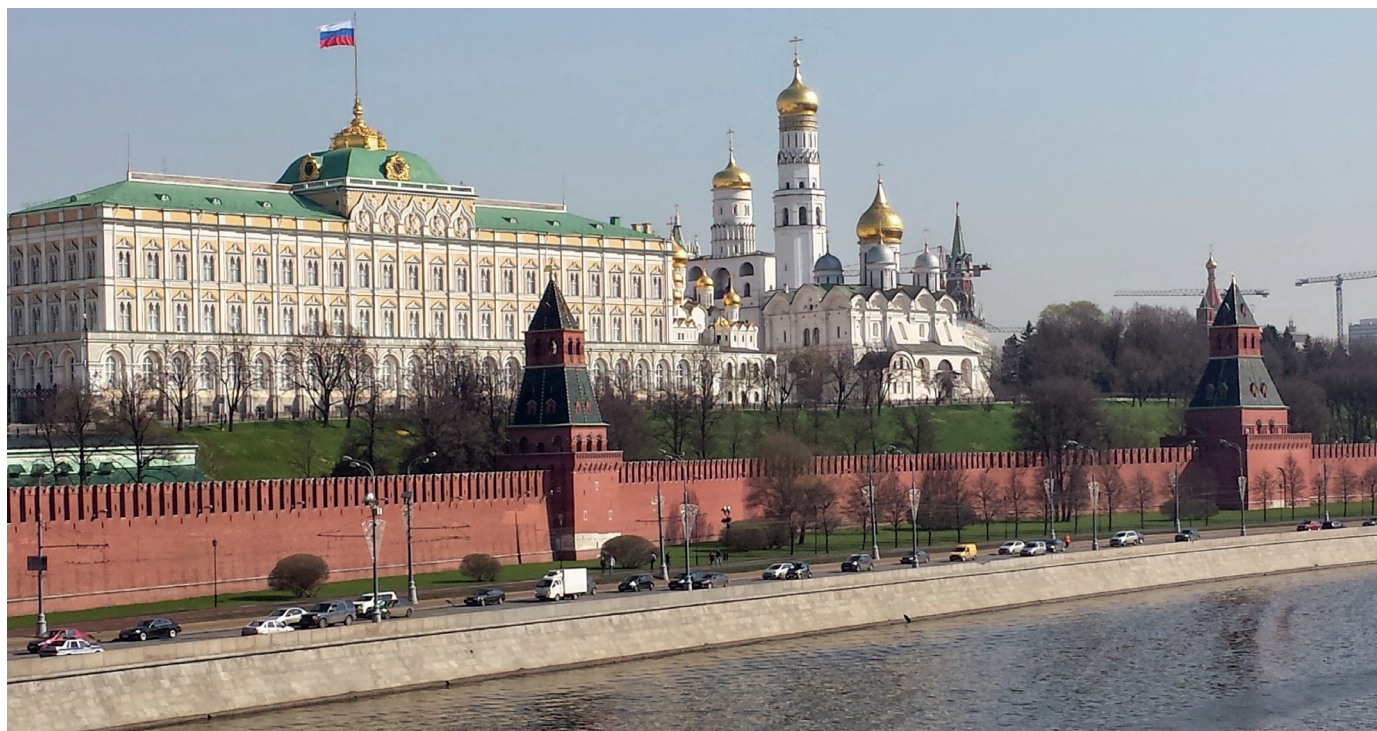
Le Rwanda « pays sûr » ? – Telle est la question à laquelle les juges britanniques, les députés aux Communes et les lords ont été appelés à se poser. Le dernier mot reviendra aux Communes, mais la procédure est sans cesse retardée. Le premier avion, compte tenu des recours, ne devrait pas décoller avant juin. Le Premier ministre, qui devait convoquer de nouvelles élections en mai, les aurait reportées à l'automne. Quoi qu'il fasse, le parti conservateur n'en retirera aucun bénéfice. Le successeur attendu, le chef du parti travailliste, a déjà annoncé qu'il reviendrait sur ce plan.

Or, l'Union européenne pourrait suivre le « modèle rwandais ». L'ONU elle-même ne devrait pas s'en émouvoir en dépit des conventions internationales sur le droit d'asile. Non par un complexe de culpabilité passée, mais par intérêt bien compris. Paul Kagame, qui ne manque pas d'ennemis et le leur rend bien, s'est acquis une respectabilité internationale à titre personnel. Il développe une vision panafricaine du développement, qui lui donne une crédibilité dans les cercles mondialisés, de Washington à Singapour en passant par Davos. Rares sont aujourd'hui les grandes voix africaines à l'international. Son armée est l'une des premières du continent. On la rencontre dans la plupart des opérations de maintien de la paix de l'ONU, au Sahel, au Soudan, en Centrafrique, mais aussi à titre bilatéral au Nord-Mozambique où avec 3 000 hommes, elle a été la seule à faire face au mouvement djihadiste local qui menaçait un gisement gazier exploité par TotalEnergies, lequel va investir au Rwanda, en même temps qu'il conduit le vaste projet d'oléoduc contesté entre l'Ouganda et la Tanzanie.

L'Union européenne vient d'ailleurs, en février, de renouveler pour l'armée rwandaise au Mozambique un financement de vingt millions d'euros pris sur le mécanisme de facilité européenne pour la paix. Mieux encore, la Commission européenne vient de signer en janvier un protocole d'accord pour l'exploitation des minerais stratégiques, qui a fait encore plus hurler Kinshasa, une partie de ces minerais exploités par le Rwanda étant extraits côté congolais au Nord-Kivu. Dans sa stratégie d'indépendance, l'Europe a besoin de ces minerais dont actuellement 60 % vont à la Chine et aux Émirats arabes unis.

Président des Émirats 2008, Paul Kagame, à 66 ans, se représente le 15 juillet prochain pour un quatrième mandat de sept ans. La Cour constitutionnelle a invalidé la candidature de sa seule vraie opposante, Victoire Ingabire, qui s'était notamment opposée à l'accord avec Londres. Ses détracteurs à l'extérieur décrivent le pays comme une « prison à ciel ouvert », les partenaires internationaux comme un « paradis vert ». Les candidats à l'émigration choisiront-ils le prince que l'on craint ou le prince que l'on aime, selon le précepte de Machiavel? On leur souhaitera de n'avoir affaire ni avec l'un ni avec l'autre et de trouver ailleurs leur bonheur: dans un système international plus juste et mieux régulé pour lequel Kagame lui-même plaide en faveur des économies africaines. ■

V SOURCE: WIKIPEDIA, PHOTO: VENI MARKOVSKI



D.R.

Vue de Moscou : le Kremlin devant la Moskova.

Le logiciel impérial russe

ENTRETIEN AVEC JEAN-ROBERT RAVIOT

La Russie est une puissance paradoxale, archaïque et moderne, dont le centre est à la périphérie, et où la force du pouvoir compense la faiblesse de l'État. Est-il possible de la mieux connaître ?

Ce logiciel impérial définit-il seulement la Russie de Poutine ?

Jean-Robert Raviot : Non. Le pari de ce livre, c'est de montrer les continuités historiques à travers l'histoire de l'Empire de Russie et de l'Union soviétique, puis de la Fédération de Russie. Ces continuités existent par le moyen de l'État, qui est au centre de l'entreprise politique qui commence vers 1480, lorsque la grande principauté de Moscou, sous le règne d'Ivan III, déclare son indépendance à l'égard des reliquats de l'Empire mongol.

La dynamique qui s'amorce à la fin du XV^e siècle est l'effet de ce que j'appelle le moscopolitisme : Moscou commence par rassembler les terres russes dispersées par le joug tataro-mongol, et c'est à partir de 1552 que débute la construction d'un empire multiethnique avec la conquête de l'émirat de Kazan. S'ensuivent trois siècles et demi d'expansion territoriale continue vers la Sibérie, vers le Caucase et vers l'Asie centrale. Retracer cette dynamique résulte d'une approche résolument géopolitique de l'histoire.

Une histoire qui, selon la thèse dominante en Russie, prendrait naissance dans la Rus' de Kiev...

Cette Rus' est un royaume très ancien,

qui apparaît vers 900 et qui s'étiole puis disparaît complètement au XIII^e siècle. Je n'ai pas d'avis éclairé et compétent sur la question de la continuité entre la Rus' de Kiev et l'Empire russe. Il est certain qu'il y a une continuité dynastique, religieuse et politique : Ivan III est issu de la dynastie fondée par Vladimir le Grand. Mais entre la Rus' de Kiev et l'Empire de Russie qui se constitue aux XV^e-XVI^e siècles, il y a quatre siècles de rupture étatique. Pour moi, c'est un empire nouveau qui se constitue aux XV^e-XVI^e siècles et qui cherche à capter l'héritage de Byzance – Ivan III épouse une princesse byzantine qui apporte à Moscou l'aigle à deux têtes, mais aussi des artistes et des architectes que le nouvel empire va peu à peu intégrer.

Vous dites que la Russie est à la fois un empire archaïque et un État moderne...

C'est un empire de forme ancienne – archaïque n'a rien de péjoratif – qui institue une domination politique sur des territoires qui s'agrégent par continuité territoriale, alors que les empires modernes pratiquent la conquête ultramarine. C'est aussi un État moderne, qui emprunte beaucoup aux formes de l'Europe occidentale – pensons à Pierre le Grand et à la construction de

Saint-Petersbourg. Cependant, les fondements demeurent archaïques, malgré le développement du capitalisme en Russie à la fin du XIX^e siècle, car les réformes politiques que beaucoup espèrent ne parviennent pas à se réaliser – ainsi le projet de monarchie constitutionnelle. Le règne d'Alexandre III, qui est sous influence ésotérique, est celui des Centuries noires et d'un antisémitisme meurtrier. Ce mélange d'archaïsme et de modernité est difficile à comprendre en Europe occidentale.

Vous analysez aussi la relation entre continentalité et connectivité.

L'Empire russe est continental à plusieurs titres : il a la taille d'un continent, son climat est continental et son territoire est peu tourné vers l'extérieur. À l'intérieur, on observe une réelle difficulté à relier les points de peuplement. Pour l'État, cet immense territoire a été, est et restera difficile à gouverner. Il a toujours été difficile de peupler la Russie, de fixer la population dans le Grand Nord – par exemple, dans le district fédéral de l'Extrême-Orient russe qui a perdu 20 % de sa population entre 1990 et 2021. D'une manière plus générale, les inégalités économiques et sociales entre les régions sont en train de s'aggraver. Il existe en Russie un

archipel métropolitain (Moscou, Saint-Petersbourg...) qui est de plus en plus détaché de l'ensemble du pays. De plus, tous les fleuves coulent vers l'Océan glacial arctique, sauf la Volga qui débouche dans une mer fermée qui est la Caspienne.

Cette continentalité est un défi majeur pour le développement de l'État et de l'économie. Par conséquent, le défi a toujours été de permettre une bonne connectivité. En 1894, l'inauguration du Transsibérien a marqué un progrès important qui s'est prolongé tout au long du XX^e siècle par la construction de routes, de voies ferrées, mais aussi de centrales électriques dans les années vingt. Aujourd'hui, les oléoducs, les gazoducs et les câbles numériques s'inscrivent dans le projet de connectivité, avec l'objectif de faire de la Russie un pont entre l'Europe et l'Asie.

Vous pointez aussi la dialectique entre un pouvoir fort et un État faible...

Les dirigeants russes tiennent un discours de puissance, et ils aiment faire défiler leurs chars et leurs troupes sur la place Rouge le 9 mai. Pourtant, l'État est faible en ce sens qu'il a toujours eu beaucoup de mal à prélever les impôts, et c'est pourquoi le gouvernement, après la remise en ordre des années 2000, a lancé une très importante réforme fiscale qui introduit la progressivité de l'impôt. La faiblesse de l'État, dont les dirigeants sont conscients, stimule chez eux le goût d'un pouvoir fort comme on l'a vu à différentes périodes de l'histoire. Cette dialectique de l'État faible et du pouvoir fort est l'un des éléments constitutifs du logiciel impérial.

Autre dialectique, celle du centre et de la périphérie...

Au début du siècle dernier, le grand historien Vassili Klioutchevski écrivait que « *En Russie, le centre est à la périphérie* ». J'ai placé cette citation en exergue de mon livre car elle guide une part importante de ma recherche. La formule de Klioutchevski signifie que le pouvoir central se construit par le maintien des périphéries, par une dynamique territoriale qui consiste à maintenir la sécurité dans les périphéries. C'est essentiel car sans cette sécurité, l'État risque d'être attaqué de l'extérieur et démantelé. Cela veut dire aussi que les questions locales – par exemple la Tchétchénie, qui est un tout petit territoire, où s'est déroulée une guerre implacable et qui jouit aujourd'hui d'un statut d'extraterritorialité de fait – deviennent centrales.

Bien sûr, tous les yeux sont actuellement rivés sur la frontière russo-ukrainienne, la région du Don, la côte de la mer Noire, la Crimée, mais il faut aussi s'intéresser au Nord-Caucase, à l'Extrême-Orient russe que le gouvernement avait inscrit à l'agenda du pouvoir central en créant des ministères fédéraux dédiés à ces deux dernières régions. De même, à la fin du XIX^e siècle, on avait créé des gouvernorats généraux



Jean-Robert Raviot. Docteur en science politique, professeur des universités en études russes contemporaines à l'Université Paris Nanterre, il édite un blog qui commente l'actualité politique et géopolitique russe.

et en quelque sorte militarisé le gouvernement des zones frontalières, au Caucase et en Asie centrale.

La Russie connaît enfin des phases d'expansion et de rétraction de son territoire.

C'est en effet un mouvement incessant, avec des amplitudes très variables. Il y a une période d'expansion qui s'étend sur trois siècles, de 1550 à la fin du XIX^e siècle. Puis trois retractions au XX^e siècle, après la Révolution de 1917. L'Union soviétique parvient à une petite expansion en récupérant des territoires perdus pendant la Première Guerre mondiale mais la Pologne et les États baltes restent indépendants.

Les Occidentaux jugent que la modernisation en Russie doit se faire par l'occidentalisation

L'invasion allemande de 1941 provoque une rétraction jusqu'en 1944. Puis on assiste en 1991 à un éclatement de l'Union soviétique qui est en même temps une rétraction puisque la Fédération de Russie qui succède à l'URSS perd cinq millions de km². La période post-soviétique est plus complexe que celle qui suit la désagrégation de l'État impérial en 1917 car la Fédération de Russie est elle-même en 1991 un agent de l'éclatement de l'URSS tout en étant l'héritière de l'État soviétique.

Pourquoi le logiciel impérial russe n'est-il pas compris en Occident ?

Ma première hypothèse, c'est qu'il y a du côté occidental une difficulté à appréhender le fait qu'on puisse conjuguer archaïsme et modernité. Très influencé

par Pierre Legendre, je pense que toutes les sociétés modernes, y compris la nôtre, sont travaillées par des archaïsmes que, du côté occidental, on ne veut pas prendre en considération.

En raison de cette cécité sur soi-même et sur les autres, les Occidentaux jugent que la modernisation en Russie doit se faire par l'occidentalisation. Or la grande évidence du XXI^e siècle, c'est que la modernisation ne suppose pas l'occidentalisation. En Russie, comme en Chine et en Inde, il y a une occidentalisation superficielle que l'on parvient à saisir au vu de la montée en puissance de ces deux pays. Mais comme la Russie est chrétienne et européenne, on ne voit pas le caractère superficiel de l'occidentalisation. On a par exemple du mal à voir que la montée de l'autoritarisme dans la Russie poutinienne n'est pas synonyme d'arriération car il y a en ce moment de considérables modernisations économiques et sociales.

Deuxième hypothèse : il y a un débat sur l'impérialisme et le colonialisme et un certain nombre d'acteurs, en Pologne, en Ukraine, aux États-Unis, affirment que l'empire russe doit se décoloniser. Il faudrait que les ethnies non russes de la Fédération accèdent à l'autonomie ou à l'indépendance et qu'on aboutisse au démantèlement de la Russie. C'est une idée lancée par les nationalistes polonais au XIX^e siècle et qu'on reprend aujourd'hui en évoquant la décolonisation accomplie par la France et par la Grande-Bretagne. Or Vassili Klioutchevski explique que la Russie est un État qui a la particularité de se coloniser lui-même : dans ce pays, la domination coloniale ne se réduit pas à la domination d'un peuple métropolitain sur d'autres peuples, mais elle porte sur la paysannerie russe, sur la Sibérie... Les relations entre le centre et la périphérie sont, en Russie, très différentes de celles qui sont mises en œuvre outremer par la France et la Grande-Bretagne.

Troisième hypothèse : les temporalités divergentes des élites dirigeantes russes et occidentales. À Moscou, les élites politiques mais aussi les dirigeants économiques ont tendance à se situer dans la continuité historique de la Russie. Du côté occidental, on défend l'ordre international tel qu'il a été façonné après 1945 et on lutte contre le révisionnisme de Poutine – qui porte sur les frontières mais aussi sur le changement de cet ordre mondial – sans tenir compte des processus historiques de long terme. Par exemple, on refuse d'envisager les conditions historiques qui ont abouti à la constitution de l'Ukraine pour privilégier les aspirations des Ukrainiens à la démocratie. Il n'y a pas seulement des regards divergents sur le déroulement des événements historiques. C'est le rapport à la temporalité qui est profondément différent. ■

Propos recueillis par Bertrand Renouvin.

► **Jean-Robert Raviot, *Le Logiciel impérial russe*, L'Artilleur, 2024.**

Relire le Printemps des peuples

Si le Printemps des peuples est un moment majeur de l'histoire européenne, sa résonance est mondiale avec des différences notables de perception et de conséquences.

S'il n'est pas inutile de le replacer dans un contexte mondial, ce n'est pas pour en diminuer l'importance, mais afin de le resituer dans un réseau d'échange d'hommes, de marchandises, d'informations alors que la deuxième mondialisation commence, celle de l'industrie, du charbon, du bateau à vapeur, du chemin de fer et du télégraphe, et de montrer toute la complexité de sa relation au monde. Telle est l'ambition des historiennes et historiens regroupés autour de Quentin Deluermoz dans un ouvrage sobrement intitulé *Les mondes de 1848*, et dont nous ne livrons ici, faute de place, que quelques traits, à travers l'analyse des relations euro-américaines.

Les auteurs nous incitent ainsi à relire la relation atlantique, non pas à la fin du XVIII^e siècle comme René Rémond, mais dans la première partie du XIX^e. Relation complexe s'il en est. Le 1848 français est accueilli avec enthousiasme par bon nombre d'intellectuels et de politiques sud-américains,

mais pas toujours et pas intégralement. Certains milieux conservateurs déjà méfiants se réjouissent de l'écrasement des révoltes de juin. Mais le Printemps des peuples, et particulièrement les événements de France, ne sont accueillis qu'à travers le prisme des problématiques sud-américaines. Il ne s'agit donc pas d'une simple transmission, d'une récupération. D'ailleurs, la circulation des idées s'effectue dans les deux sens. (Le voyage aux États-Unis, par exemple, est un grand classique de la littérature dès la fin du XVIII^e siècle.) Avec Tocqueville, elle prend une dimension prophétique, la démocratie américaine annonçant une diffusion de l'idée démocratique vers l'Europe. J'ajouterai que la constitution de 1848 également. C'est la

seule fois dans l'histoire politique de la France que celle-ci est dotée d'un président et d'un vice-président (Henri Georges Boulay de La Meurthe). Et si l'abolition de l'esclavage aux

Antilles est bien l'œuvre de Victor Schoelcher, elle est aussi le résultat d'un militantisme antillais anti-esclavagiste dont Toussaint Louverture est une source d'inspiration. Et 1848 ouvre un grand « moment abolitionniste » qui s'étend

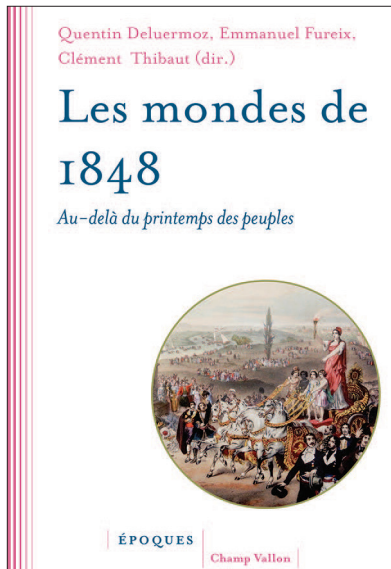
sur une assez longue période avec, dans chaque espace, des configurations particulières. La poussée migratoire européenne au Mexique en 1848, à la suite de la découverte de l'or californien par un Suisse, va permettre aux États-Unis de trouver un support à ses ambitions sur la côte Pacifique et lui permettre de s'emparer de la moitié du territoire mexi-

cain, qui se dote ainsi de sa dimension quasi définitive en attendant l'achat de l'Alaska en 1867. Les États-Unis accueillent aussi des vaincus du Printemps des peuples comme le Hongrois Kossuth. Ainsi, la relation euro-atlantique agit sur les relations intra-américaines.

Si l'on peut trouver des « indices de 1848 » sur presque tous les continents, de grands événements politiques échappent, au moins partiellement, à l'influence de la contestation européenne. Ainsi, la révolte des cipayes en Inde ou celle des Taiping en Chine avec ses vingt millions de morts, relève moins de l'imitation du Printemps des peuples que d'une volonté de contester le pouvoir, entre autres raisons, parce qu'il ne sait pas s'opposer aux envahisseurs européens. Mais attention à ne pas commettre d'anachronisme. Si les événements du 24 février 1848 à Paris sont connus à New York le 20 mars, qu'en est-il du cœur profond de la Chine et comment sont-ils compris ? ■

ANDRÉ VIVIER.

► Q. Deluermoz, E. Fureix, Cl. Thibaut (sous la direction de), *Les mondes de 1848. Au-delà du printemps des peuples*, Champ Vallon, Coll. Époques, 2023.



Dans les revues

■ **Inquiétudes libérales.** – Il est rare qu'une revue procède à un examen critique de ses propres idées. La revue *Commentaire* vient de le faire avec beaucoup de mérite en publiant dans sa dernière livraison un dossier consacré à la crise des idées libérales, qui appelle, comme il se doit, réserves et assentiments.

Commençons par les réserves. S'il est incontestable que les démocraties libérales subissent de plein fouet l'hostilité des États autoritaires, il est un peu rapide de limiter les oppositions qu'elles rencontrent en interne aux seuls courants du *wokisme* (qu'un auteur qualifie joliment de « *marxisme punk* » !) ou du nationalisme. Il existe dans la plupart de ces pays

des familles politiques issues de la démocratie chrétienne, du socialisme, du conservatisme ou du républicanisme qui ne partagent que partiellement le credo libéral. Est-il sûr que la seule voie de salut du libéralisme réside dans une alliance entre les démocraties européennes, anglo-saxonnes et asiatiques, au risque d'un conflit avec le reste du monde ? Et s'il est vrai que nous avons le sentiment de vivre dans une ambiance de déprise collective et de passivité politique, voire dans une atmosphère de fin du monde, le « *laissez faire* » libéral n'y a-t-il pas une grande part de responsabilité ?

Voyons maintenant les éléments plus solides : Maxence Brischoux a raison de contredire Montesquieu en rappelant que l'intérêt économique joue un rôle relativement mineur

dans les relations internationales au regard d'autres enjeux comme la sécurité. Philippe Raynaud souligne à juste titre que la conception d'un État de droit, subordonnant la souveraineté populaire à des principes « supérieurs » entre les mains des juges, passe de plus en plus mal. Pierre Manent est dans le vrai lorsqu'il note que le principe des droits humains a accaparé en Occident toute la légitimité politique et que les règles imposées de l'extérieur (Europe, Humanité) priment sur celles qui régissent l'intérieur de nos sociétés. Comment ne pas applaudir Daniel Tanguay lorsqu'il affirme que l'avènement de l'Anthropocène remettra profondément en cause le libéralisme, sa conception d'un progrès providentiel et d'un être humain délié de toute morale et de toutes limites ? Et quand

Thierry Chopin s'interroge sur la place que pourrait prendre en Europe un antilibéralisme qui rejeterait toutes formes d'autoritarisme, sa question nous interpelle directement.

Dans un tout autre genre, on lira avec plaisir l'article que Jean-Thomas Nordmann consacre à Barrès. On y trouve une excellente synthèse des travaux universitaires consacrés à l'auteur du *Culte du Moi* et une belle analyse de la grande biographie d'Emmanuel Godo. À la lecture de cette impressionnante liste d'ouvrages, on est saisi du déséquilibre entre la richesse de la réflexion critique et l'accès de plus en plus difficile à l'œuvre de Barrès. À quand une réédition des œuvres complètes ?

PAUL GILBERT.

► Revue *Commentaire*, n° 185, printemps 2024.

DR



Par Gérard Leclerc

La chasse au masculin

En 2000, 32 ans après mai 1968, je tentais dans *L'amour en morceaux* ? de définir en quoi les lignes avaient bougé, au point que la société avait subi un ébranlement profond. Non pas tellement sur le terrain économique et social, mais dans ce qu'on appelle désormais le domaine sociétal : « Avec l'amour humain, la conjugalité, la filiation, n'était-ce pas tout qui vacillait, et d'abord ce rapport premier originel où se fonde l'existence de toute personne ? » (1) Pour l'essentiel, il me semble que mon analyse était plutôt pertinente. Pourtant, si j'avais à rééditer le livre, il me faudrait le compléter, en tenant compte de tout ce qui s'est passé depuis et qui a contribué à poursuivre cette transformation dans un sens qui n'est pas forcément positif, du point de vue de l'équilibre des mœurs et de la solidité du lien social.

Je pense notamment à ce qui est survenu dans l'ordre du combat féministe. Si une étude assidue du bréviaire de Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, m'avait conduit à une sérieuse perplexité sur une émancipation qui passait par le déni d'une symbolique proprement féminine, je n'avais pas prévu qu'un néoféminisme agressif aboutirait à une véritable « chasse au masculin ». Noémie Halioua, dans un essai roboratif, dénonce cette agressivité, en montrant jusqu'où elle peut aller : « Le mâle est un accident biologique, le gène Y (mâle) est un gène X (femelle) incomplet, ce qui signifie qu'il a un jeu de chromosomes incomplet. En d'autres termes, le mâle est une femelle imparfaite, un avorton ambulatoire expulsé au stade génétique. » Cette citation, l'auteur la tire d'un pamphlet publié à New York, sous la signature d'une certaine Valerie Solanas, en 1968. Je n'en avais pas eu connaissance sur le moment. Même si je l'avais lu, aurais-je pensé qu'une telle démesure disqualifiait la dame, qui avait perdu ses chances de faire école ? Je me serais trompé gravement. Noémie Halioua montre qu'à partir d'un fan-club, la contagion s'est développée à grande vitesse : « Il ne s'agit plus de quelques provocatrices biberonnées au ressentiment, mais de hordes revancharde qui ont décidé de faire payer le sexe masculin par tous les moyens. Elles sont nombreuses, désormais, à se donner pour mission de soumettre ceux qui ont soumis, de leur rendre la monnaie de la pièce à l'échelle de l'histoire, de reproduire sans fin le schéma de la guerre des sexes plutôt que de s'employer à y mettre un terme. »

Certes, on peut reprendre tout le dossier historique de la condition féminine et on y trouvera bien des raisons d'alimenter la vindicte anti-mâle. Encore faudrait-il tenir compte d'une complexité qui rend les choses plus compliquées. Sollers, que je citais dans notre dernier numéro, n'avait pas complètement tort de prétendre qu'à un certain point « le monde avait toujours appartenu aux femmes », même si c'était dans le secret des foyers domestiques. Reste que les conditions de la vie contemporaine ont redessiné les fonctions et les rôles. C'est à partir de là qu'une discussion éclairée doit être possible, sauf à vouloir aggraver cette guerre des sexes en toute inconséquence pour notre avenir commun.

L'attention a été attirée ces dernières années sur le phénomène des féminicides qui provoquent une juste indignation. Mais il y aurait lieu de s'interroger aussi sur d'autres phénomènes qui touchent la condition masculine. Ainsi, le nombre de suicides chez les hommes est trois fois supérieur à celui des femmes. De même, ce sont bien les hommes qui assument les tâches les plus lourdes et les plus pénibles. Noémie Halioua cite à ce propos des statistiques rapportées par Aziliz Le Corre dans *Le Figaro* : « Ils représentent 97 % des conducteurs de poids lourds, 98,5 % des

ouvriers du bâtiment et 97 % des ripeurs, 92 % des livreurs de plateformes, etc. » Il ne s'agit pas, bien sûr, d'établir un concours entre les sexes mais de prendre une mesure plus équitable des réalités, à l'encontre des réquisitoires unilatéraux.

Le mérite essentiel de l'essai de Noémie Halioua est de revenir sur la question de fond, qui était déjà au cœur de la pensée de Simone de Beauvoir. Elle concerne entièrement ce qu'on peut appeler la symbolique féminine liée étroitement aux échanges avec l'autre sexe et la possibilité même de faire droit à l'amour de l'homme et de la femme. C'est cette possibilité qui est niée par notre néoféminisme, qui dénonce une imposture derrière laquelle se cacherait une emprise redoutable. Emprise, le mot est d'actualité ! Il a même été utilisé, non sans imprudence, par Emmanuel Macron pour requalifier juridiquement le viol.

C'est s'aventurer dans le domaine le plus délicat, sûrement plus à la portée des génies de la littérature que des procureurs prompts à utiliser le vocabulaire de la psychiatrie. « Culpabiliser l'emprise à la moindre occasion, qualifier de "pervers narcissique" le premier morveux, psychiatriser tout sagouin comme bourreau des femmes, revient in fine à saboter la possibilité d'unir les sexes dans l'amour, les appeler à se verrouiller à double tour pour ne plus se retrouver. » Combien on préfère à cette exécution sommaire la manière dont un Stefan Zweig décrit les méandres de l'amour : « Zweig décrit finement cette rage qui consume sans raison apparente, ce moment de bascule à la rencontre d'un autre qui fait sauter les verrous intérieurs. Il décrit les relents de l'humanité dont l'amour passionnel est une composante universelle, ce plaisir qui rend la douleur possible, cette démission des résistances intérieures... »

Mais il y a l'autre aspect : « les plaisirs, les joies profondes, les extases, les instants de grâce, l'exaltation qui s'empare alors de l' amoureux tout entier ». Non, tout cela se trouve rejeté désormais, au profit d'un combat dans l'arène politique : « Pour les pourfendeuses de l'amour, il n'y a pas de lieu qui mérite d'être protégé des guerres politiques, pas de terrain qui mérite d'être sanctuarisé. Le moindre battement de cœur est un objet de lutte collective et la moindre aspérité individuelle devient suspecte. »

Néanmoins, peut-on objecter, cette défense de l'intériorité, du sanctuaire privé, a aussi une dimension politique, car c'est bien l'avenir de la cité qui se trouve en danger lorsque l'amour humain éclate en morceaux : le lien social se trouve définitivement rompu, l'avenir généalogique gravement compromis. De ce point de vue, on assiste à un étrange face-à-face. Il semble bien que les représentantes du néoféminisme militant à l'extrême gauche expriment leur solidarité avec les populations issues de l'immigration marquées par les mœurs islamiques. Or l'islam opère autour de la femme une garde farouche, exprimée notamment par le costume et le voile qui dérobe jalousement le corps féminin au regard masculin. Comment concilier cela avec la déconstruction féministe ? Tôt ou tard, il faudra bien revenir à une revalorisation symbolique de la femme qui nous délivrera de tous les fantasmes qui barrent – faut-il dire dramatiquement ? – notre avenir. Puisse l'amour, qui meut le soleil et les étoiles, dissiper ce nuage sinistre de la guerre des sexes ! ■

(1). *L'amour en morceaux*, Presses de la Renaissance, 2000.

Peut-on réformer la V^e République ?

Entre le Grand Soir institutionnel et le statu quo monocratique, Benjamin Morel montre qu'il est possible de rééquilibrer les institutions de la V^e République dans le sens d'une démocratie parlementaire renouant avec le peuple français. C'est ouvrir un indispensable débat.

La gauche dite radicale nous promet depuis des lustres la VI^e République sans qu'on la voie venir. Bien sûr, Jean-Luc Mélenchon n'est pas encore au pouvoir mais nous ne savons pas de quoi il s'agit. Certes, il y a des éléments de programme mais ils supposent que la Constitution serait mélenchonienne, ce qui est loin d'être gagné. Et si les Insoumis arrivaient à nous fabriquer la Constitution d'une VI^e République exemplaire, ce ne serait toujours pas gagné. Benjamin Morel rappelle à juste titre que la sage constitution orléaniste établie après 1871 a dérivé vers une instabilité qui n'était pas prévue. De même, la Constitution de 1958 avait été conçue pour donner au gouvernement les moyens de gouverner alors que nous avons vu le régime se transformer en monocratie présidentielle.

Monocratie et pas monarchie : le terme choisi par l'auteur est pertinent. Nous ne sommes pas dans une monarchie démocratique et parlementaire comme il en existe dans plusieurs pays européens, mais dans un système d'hyper-concentration du pouvoir qui étouffe la démocratie et domine ou contourne le Parlement.

Comment faire pour que les institutions fonctionnent selon leurs principes premiers ? Le jeu actuel des partis ne porte pas à une grande révision qui suppose le franchissement de maints obstacles constitutionnels, qu'on invoque pour ne rien faire. Benjamin Morel, qui enseigne le droit et préside le Conseil scientifique de la Fondation Res Publica, affirme qu'on peut changer l'économie du régime tout en tenant compte d'une opposition résolue du Sénat mais sans exclure la possibilité d'une coopération de la Haute Assemblée. C'est formuler un réformisme d'attente car les propositions qui pourraient être rapidement mises en œuvre dans le cadre actuel sont susceptibles d'être intégrées dans un nouveau texte constitutionnel.

Ce vaste champ de possibilités ne peut manquer de retenir l'attention des royalistes qui, à l'invitation du deuxième comte de Paris, ont défendu la Constitution de la V^e République tout en cherchant à améliorer son fonctionnement. Ce qui ne les a pas empêchés de faire valoir la rationalité du passage de la monarchie républicaine élective à la monarchie républicaine réasurée et rééquilibrée par l'arbitrage royal. Benjamin Morel n'adhère pas à ce projet mais nous sommes en plein accord avec lui



Benjamin Morel enseigne le droit public à Paris-Assas et fait partie des bons spécialistes de nos institutions politiques.

lorsqu'il souligne la nécessité de rétablir le président de la République dans sa fonction symbolique tout en transformant le rôle de l' élu au suffrage universel. On peut à cet égard envisager une réforme du mode d'élection du président de la République et instaurer un parrainage de 100 000 citoyens et 250 élus pour les candidats.

Il est nécessaire de réfléchir sur le fonctionnement des autres démocraties parlementaires européennes pour améliorer le fonctionnement de nos institutions.

Le président élu doit bien sûr conserver les attributions prévues à l'article 5 de la Constitution quant à l'arbitrage, à la continuité de l'État et à la Défense nationale. Sur ce dernier point, il est important de rappeler que si le président de la République est le chef des armées, c'est le Premier ministre qui « dispose de l'administration et de la force armée » et qui pourrait donc s'opposer à un envoi de troupes annoncé par l'Élysée... Si les pouvoirs du chef de l'État doivent être préservés et précisés dans les domaines qui sont désignés comme régaliens, il est urgent de revenir à la nature parlementaire du régime en renforçant la représentativité du Parlement.

Benjamin Morel propose que l'Assemblée nationale soit élue à la proportionnelle et argumente fortement en faveur de ce mode de scrutin qui pourrait être organisé de différentes manières. Quant au Sénat, il récuse l'idée, que nous avons souvent évoquée, d'une élection de la Haute Assemblée

à la proportionnelle intégrale. C'est là « une rêverie de juriste », écrit-il, car la seconde chambre doit demeurer moins légitime que l'Assemblée nationale. On pourrait cependant renforcer la représentativité du Sénat en renforçant son collège électoral. Le rééquilibrage des pouvoirs en faveur du Parlement implique aussi un réaménagement du fameux parlementarisme rationalisé par une plus grande liberté des députés en matière financière, par un renforcement du contrôle parlementaire et des moyens matériels accordés aux assemblées.

Pour redonner la parole au peuple français, il est urgent de revenir à la pratique du référendum telle qu'elle est prévue par la Constitution en étendant le champ du référendum qui deviendrait par ailleurs la seule voie possible pour une révision constitutionnelle. Il est non moins important, selon Benjamin Morel, d'établir le référendum d'initiative citoyenne (RIC) selon des modalités qui sont précisément exposées.

Les vives critiques adressées au Conseil constitutionnel l'an dernier ont souligné son manque de légitimité. Il faudrait donc revoir le mode de nomination des prétendus sages du Palais-Royal et leur donner les moyens de travailler.

Pour chacune des questions évoquées, Benjamin Morel présente plusieurs scénarios et plusieurs propositions juridiquement étayées. S'ouvre ainsi un débat, avec l'auteur et à l'intérieur de notre propre courant. Il y a une discussion à poursuivre (1) sur la fonction présidentielle – aucune réforme n'effacera son ambiguïté constitutive –, sur le quinquennat qui est pour nous la cause majeure des dérèglements récents et sur l'utilité du Conseil économique, social et environnemental dont nous souhaitons la suppression. Comme le montre Benjamin Morel tout au long de son livre, il est nécessaire de réfléchir sur le fonctionnement des autres démocraties parlementaires européennes et d'en tirer profit pour améliorer le fonctionnement de nos institutions. Dès lors que le peuple français l'aurait approuvée par référendum, la solution monarchique et royale que nous préconisons s'établirait plus aisément dans des institutions largement renouvées que dans la gouvernance monocratique que nous sommes obligés de subir. Pour le moment... ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). Cf. mon entretien avec l'auteur, sur la chaîne YouTube de la NAR.

► Benjamin Morel, *Rompre avec la monocratie présidentielle, Comment réformer nos institutions*, Le Bord de l'eau/Le temps des ruptures, 2024. L'auteur a publié en 2018 un ouvrage de référence : *Le Sénat et sa légitimité, l'institution interprète d'un rôle constitutionnel*, Dalloz.

Sur la cause animale

Gaël Brustier vient de publier dans *Royaliste* (1) un article intitulé *Les animaux feront-ils leur entrée au Parlement européen ?*, sur le Parti animaliste français, lequel avait déjà obtenu près d'un demi-million de voix lors des dernières élections. Faut-il en rire ou s'en inquiéter ?

Commençons par quelques chiffres qui donnent le tournis. Il y a en France, chiens et chats confondus, 23 millions d'animaux de compagnie, sans compter les autres espèces moins représentées (autres mammifères, oiseaux, etc.). Et la moitié de nos 29 millions de ménages en possèdent au moins un. Face à ces animaux de compagnie présents dans notre pays, on compte 800 millions d'animaux de boucherie (dont 13 millions de porcs, 17 de bovins, etc... 750 millions de poulets) dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ont été exclus de notre univers, géographique et mental. C'est là le grand paradoxe : il n'y a jamais eu autant d'animaux domestiques dans le monde mais, parqués dans des usines d'élevage, dans des conditions souvent atroces, ils n'ont jamais été aussi absents de nos vies.

Nous voici face à une contradiction insupportable : d'un côté, des animaux de compagnie pour lesquels nous dépensons 20 milliards d'euros par an en France et qui sont l'objet de tout notre amour ; de l'autre, l'industrialisation de l'élevage qui s'est élevée à un niveau tel qu'il devient l'activité la plus polluante de la planète, celle qui nie le plus farouchement les liens qui nous unissent au monde vivant, et celle qui, en perdant tout sens de l'éthique au profit de la seule rentabilité financière, déshonore l'humanité par la maltraitance qu'elle fait subir sciemment aux animaux d'élevage. C'est que, dans les deux cas, la finance est passée par là, qui ne s'intéresse en aucune manière au bien-être, ni des hommes ni des animaux.

L'animal de compagnie dans notre société. - Il n'est pas question de nier les liens affectifs qui existent entre l'homme et l'animal. Ils dépassent de loin le simple utilitarisme, surtout avec les mammifères qui sont les seuls dans le règne animal à établir à leur naissance et durant les premiers moments de leur vie – comme l'homme – des contacts étroits, affectifs et physiques, avec leurs parents, sans lesquels leur développement neurologique ne pourrait aboutir. Cette empathie avec le monde animal, ces contacts individuels ou collectifs qui se sont formés depuis des milliers d'années avec nos animaux domestiques sont indispensables à notre santé mentale.

L'évolution des chiens, en particulier ces « nouveaux animaux de compagnie qui ont fait leur apparition depuis quelques décen-



SOURCE : PICTURE, PHOTO : ERCANST.

nies » (1), est très instructive : les éleveurs ont créé des races où les individus adultes sont petits, ont des têtes aplaties et des yeux immenses, et sont pratiquement incapables de survivre seuls. Bref, ce sont des imitations de nouveau-nés humains, dont ils possèdent les proportions et la taille. Or ces proportions sont des signaux sélectionnés par l'Évolution pour « obliger » l'adulte à dépenser de son énergie, voire à risquer sa vie, pour protéger des petits sans défense. C'est un des comportements les plus puissants chez les vertébrés supérieurs.

La finance est passée par là, qui ne s'intéresse en aucune manière au bien-être, ni des hommes ni des animaux.

Au moment où « l'on constate une fragilisation spectaculaire des capacités d'empathie pour les autres humains » (1), ces animaux « mignons » permettent d'assouvir ce besoin de contacts, de parentalité et de câlins. Le désir d'enfant et l'amour parental sont ancrés dans notre comportement inné ; or nous vivons dans un pays où les enfants sont de moins en moins nombreux. La possession d'un animal est souvent la solution pour satisfaire ce besoin éthologique de contacts avec des bébés.

Animal humain et animal non humain. - Mais nous sommes percutés aussi par des images de maltraitance envers les animaux. On touche ici du doigt une autre explication de l'attachement « animaliste » et de ses dérives. Dans un monde qui se détache de la nature, nous sommes complices des souffrances infligées aux animaux d'élevage pour de simples questions d'argent.

Cette horreur nous pousse à nous attacher de plus en plus fortement à nos mascottes, que nous parons de qualités humaines.

On observe alors un glissement conceptuel préoccupant, que l'on peut résumer ainsi : dans un écosystème, l'homme et l'animal, issus d'une même évolution, sont en grande partie semblables et nécessaires l'un à l'autre, ce qui fait qu'ils partagent de nombreuses réactions face au monde. L'animal, comme l'homme, est sensible, capable de communication et d'empathie, mais aussi de souffrance. Il est « *sentient* : qui possède un degré variable de conscience ». Sa souffrance devient inacceptable. Nous, « *animaux humains* », qui partageons ces caractères, ne sommes pas différents des « *animaux non humains* », et le concept d'espèce doit disparaître : le « *spécisme* » est un racisme. L'homme doit donc être antispéciste pour éradiquer la souffrance animale. Par conséquent, il doit être végétarien, pour éliminer tout risque de faire souffrir les animaux ; et il doit donner une « *valeur en soi* » à chaque animal, en octroyant aux animaux non humains les mêmes droits civils, juridiques, sociaux qu'aux hommes, pour ne plus juger un individu (sans référence à son espèce, qui n'existe pas) que sur ses capacités sentientes.

On arrive évidemment à une impasse : un « *animal humain* » a besoin, comme tous les animaux, de se nourrir, d'interagir avec le milieu. Toutes les activités humaines exploitent la biosphère, donc sèment mort et souffrance, comme le font tous les animaux. Alors, la seule solution, l'élimination de l'espèce humaine étant mise à part, serait d'extraire complètement l'homme de son environnement : le transhumanisme est la conclusion inéluctable de cette séparation d'avec l'écosystème.

L'écologie politique ne peut répondre qu'en termes généraux à ces questions : « *L'agenda réel des élus écologistes nationaux particulièrement éloigné de la nature incarnée [...] peut contribuer à éloigner certains électeurs peu enclins à chérir les polémiques récurrentes des élus EELV* » (1). Gaël Brustier a raison de le noter : la cause animale n'entre pas dans le programme écologiste, pour des raisons méthodologiques. L'écologie ne considère pas l'individu, mais les interactions des individus au sein de l'écosystème. Pour celui-ci, une seule loi : soit un animal est adapté à son milieu, et il survit ; soit il ne l'est pas, et il meurt. Il n'a aucune « *valeur en soi* ». En écologie, c'est l'assemblage du vivant qui compte, en aucun cas l'individu. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

(1) Cf. *Royaliste* n° 1275 du 27 mars 2024.

Ernest Renan, un grand oublié

Ernest Renan a été ignoré des grandes commémorations de l'année dernière. Il est né en 1823 et la pompe des célébrations du centenaire de sa naissance est oubliée. Étonnant, car l'ancien séminariste de Saint-Sulpice, professeur au Collège de France, n'a ignoré aucune des grandes questions contemporaines.

Son *Histoire des origines du christianisme* a soulevé des polémiques dès sa publication, qui n'ont pas cessé même après sa mort. Il a voulu, pour faire simple, situer le christianisme dans une perspective purement historique en lui niant toute dimension transcendante. Cette approche du fait religieux n'était ni nouvelle ni originale, mais a fait scandale en plein Second Empire alors que le catholicisme était réglé par le Concordat. Proche de Ferdinand Buisson, Il est de ceux qui prônent une laïcité ouverte intégrant notre héritage judéo-chrétien, à la différence d'Émile Durkheim notamment qui le rejette.

Et puis, il y a cette fameuse conférence qu'il donne le 11 mars 1882 à la Sorbonne



où il développe sa vision de la nation, lui qui était devenu une icône de la III^e République. Il nous en propose une conception volontariste et politique : « *L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours* ». Du libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, auquel il renvoie, il ressort cette magnifique définition de la nation à partir de « *deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une [...]. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la pos-*

session en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. [...] Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. [...] Je me résume, Messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction

des chaînes de montagne. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. »

Enfin, il nous reste toutes les raisons qui nous conduisent encore aujourd'hui à l'approcher. Lire Renan constitue un bonheur sans cesse renouvelé. D'ailleurs, des titres aussi célèbres que *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* restent disponibles et continuent d'éblouir leurs lecteurs. Le charme du style de Renan opère à chaque fois avec sa prose au pas cadencé et à la musicalité propre. Tant d'érudition et d'idées complexes exprimées en une langue claire et simple ne cessent d'enchanter. L'ensemble de l'œuvre de Renan mérite d'être exploré. Tout ce qu'il touche est transfiguré par son intelligence. Quel que soit le sujet abordé par le mage de Tréguier, il devient grâce à lui un sujet d'admiration : les religions de l'Antiquité, le bouddhisme, saint François d'Assise, Spinoza, Lamennais, la poésie des Celtes ou la guerre de 1870-1871, sans parler de sa Bretagne natale.

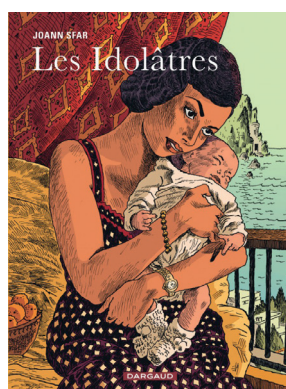
En arrière-plan se devine ce XIX^e siècle pétri de science, de certitudes et de confiance, de l'avenir, avec ses outrances et ses impasses, mais, en dépit de la distance, la mélodie se prolonge : « *Le manque de foi à la science est le défaut profond de la France; notre infériorité militaire et politique n'a pas d'autre cause; nous doutons trop de ce que peuvent la réflexion, la combinaison savante.* » Après avoir été célébré et adulé par toute une génération, Renan fut critiqué par la suivante, qui ne vit en lui qu'un incantateur, certes habile dans le maniement de la langue française, mais qui alignait des platitudes avec fadeur et naïveté. Les Claudel, Mauriac, Bernanos, Alain-Fournier et d'autres le rejetèrent et, de ce fait, son œuvre plongea dans un oubli relatif. Dommage : il est temps, de nouveau, de nous en faire une opinion et de la réévaluer. ■

JACQUES DUCONSEIL

Bande dessinée

■ Il n'y a pas de passé simple. –

Au n° 71 de la rue du Temple, à Paris, l'Hôtel de Saint-Aignan abrite un musée, celui d'Art et d'Histoire du judaïsme (MAHJ). Ses expositions temporaires sont un passage obligé pour celui qui ne rechigne pas à comprendre à quel point l'histoire de France est aussi celle des Juifs. Parmi elles, l'expo qu'on pouvait voir l'année dernière entre le 20 avril et le 27 août, consacrée à André Isaac, plus connu sous le nom de Pierre Dac. Intitulée *Le Parti d'en rire*, elle retraçait l'histoire de cet humoriste devenu voix de la Résistance grâce à ses interventions sur Radio Londres. Et c'était plein de reconnaissance envers le MAHJ, que l'on sortait des heures passées à déambuler entre les petites annonces délirantes de *L'Os à moelle*, journal humoristique des années 1930, et *Bagatelle sur un tombeau*, réponse bien



sentie de Dac au collabo Philippe Henriot qui l'avait pris à partie sur Radio-Paris.

Visible jusqu'au 12 mai, l'exposition Joann Sfar, *La vie dessinée*, est tout aussi captivante. Si le nom de Sfar est désormais associé à deux (excellentes) bandes dessinées, *Petit Vampire* et *Le Chat du rabbin*, il ne faudrait pas le résumer à ces dernières. Issu d'une famille séfarade de Sétif établie à Nice en raison de la guerre d'Algé-

rie, Sfar perd sa mère alors qu'il n'a que trois ans (on lui dit qu'elle est « *partie en voyage* ») et s'adonne très vite à des activités permettant à l'esprit de quitter le réel pour mieux le croquer et le dire ensuite à sa façon : le dessin et l'écriture. Car Sfar écrit. Tellement, qu'il est romancier. En plus du reste.

Pour faire intimement connaissance avec cet artiste prolifique, on peut donc visiter cette exposition. On peut aussi lire deux bandes dessinées autobiographiques : *La Synagogue* (2022) et *Les Idolâtres* (2024). Dans la seconde, Sfar replonge dans son passé et son enfance. Surtout, il s'interroge sur son rapport (compliqué) aux images, démontrant au passage qu'il n'a rien oublié de sa formation de philosophe. Poétiques et profondes, les planches de Sfar ne laisseront aucun lecteur indemne.

ANDRÉ PIERRE.

► Joann Sfar, *Les Idolâtres*, Dargaud, 2024.



Brèves royales

■ **22 mars. Windsor.** – Annonce par la princesse de Galles, 42 ans, de son traitement contre un cancer. Hospitalisée le 16 janvier pour une opération, elle aurait dû reprendre ses activités lors du traditionnel *Trooping the Colour* le 8 juin, ce qui a finalement été démenti. L'indisponibilité de la princesse, après celle du roi Charles III, pose à nouveau la question de l'exercice des devoirs royaux, hors cérémonial et fonctions protocolaires dévolues au roi seul, qui peut se faire représenter par le prince héritier ou tout autre conseiller d'État. La reine Camilla, la princesse Anne, le duc d'Édimbourg (prince Edward) et la duchesse (princesse Sophie) sont quasiment seuls à faire face aux centaines d'engagements publics de la famille royale (2270 en 2023). L'inquiétude grandit de n'avoir plus, à terme, de figure féminine reconnue par l'opinion publique comme légitime ou bénéficiant d'une popularité certaine, ce qui est le cas de la princesse de Galles, lorsque William accèdera (normalement) au trône dans un délai plus ou moins rapproché.

Bien que les deux ne soient pas liés, le calendrier électoral est suspendu à la décision du roi, via le Premier ministre, de provoquer de nouvelles élections en juin, ou à l'automne, qui devraient voir un changement radical de majorité.

■ **22 mars. Bruxelles.** – Publication du « grand baromètre » sur les élections fédérales belges du 9 juin qui place le parti séparatiste flamand Vlaams Belang au premier rang de tous les partis politiques, avec 27 sièges (contre 18 actuellement) sur 150.

L'interrogation porte sur la manière dont le roi devra gérer la situation : pour la troisième fois de son règne, il devra nommer un « informateur » chargé de rechercher une majorité entre une douzaine de formations. Normalement, celui-ci est issu du parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. Même en additionnant les groupes néerlandophones et francophones des partis en lice, il n'est pas sûr que, comme en 2019, les socialistes ou les libéraux dépassent le Vlaams Belang. Cette hypothèse est déjà exclue puisqu'aucun parti ne veut se liquer avec ce dernier. Autre difficulté protocolaire cependant, il est de cou-

tume qu'à l'issue des résultats, le roi consulte les présidents des deux chambres, puis chacun des partis par ordre de force respective, ce qui l'amènerait à recevoir le chef du Vlaams avant les autres. « *Le Palais se prépare aux différents scénarios possibles.* »

■ **5 avril. Libye.** – *Le Figaro* du 5 avril, sous la signature d'Arnaud de La Grange, son correspondant à Londres, consacre sa page 8 au « rêve royal du prince el-Senoussi ». Celui-ci rappelle que « la monarchie a unifié la Libye après 1951 et elle seule peut aujourd'hui porter l'identité libyenne tout en représentant tous les groupes ethniques du pays [...] Elle est un parapluie démocratique idéal pour toutes les tribus ». Le prince semble avoir le soutien de la Jordanie, du Qatar, du Maroc (qui sont des monarchies) mais aussi de la Turquie.

MARIE-JO YORK.

Libye: le rêve royal du prince el-Senoussi



Nouvelle Action royaliste

Appel pressant à nos lecteurs, à nos amis

Les adhérents de la NAR et les lecteurs de *Royaliste* ont commencé à répondre aux appels à l'aide lancés dans les n° 1274 et 1275 du journal. Mais nous sommes encore loin des 5 000 euros de dons qui nous sont absolument indispensables d'ici fin juin pour honorer l'ensemble de nos charges.

Pour souscrire, il vous suffit :
- soit de nous adresser un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription » ;
- soit de procéder à un virement direct sur le compte de la NAR auprès de la banque postale (IBAN : FR26 2004 1000 0100 1931 4202 066 / BIC : PSSTFRPPPAR) en précisant « pour la souscription » ;
- soit de souscrire en ligne sur notre site <http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>.
Nous comptons sur vous !

Maison de France

■ **Entretien avec le prince.** – Le 23 mars, Mgr le comte de Paris était l'invité de l'émission *Ça fait débat* sur Europe 1, au cours de laquelle il s'est entretenu avec Pierre de Vilno.

Comme il l'avait fait dans sa dernière tribune (*Pour une nouvelle façon de gouverner*), le prince a regretté que la politique se résume bien souvent à des moments de communication et que les actes suivent rarement les « belles paroles ». Or sur de nombreux sujets (Europe, énergie, immigration, logement sécurité...), l'action publique n'est plus au rendez-vous. « *L'état de la France m'inquiète !* », a déclaré le prince, alors que nous disposons pourtant de tant d'atouts (« *le potentiel humain et naturel du pays est intact et je le connais bien* ») et que sur nombre de sujets, comme l'énergie, « nous pourrions être indépendants ».

Le comte de Paris estime également qu'il nous faut retrouver le sens du temps long et de la stabilité, dans un monde qui va très vite. À cet égard, la monarchie reste un phare : « *Quand cela va mal comme quand cela va bien, ça va bien, on a toujours besoin d'un cap. Il y a la famille royale qui est là, parfois elle a aussi ses vicissitudes, parfois elle a ses difficultés, mais structurellement et institutionnellement elle est présente et chacun peut se retrouver dans cette famille royale.* »

À la question de savoir si l'instauration d'une monarchie en France reste possible, le comte de Paris a confirmé sa disponibilité et son souci d'une synthèse de nos traditions politiques : « *j'ai toujours dit que nous étions monarchistes de cœur et républicains de raison. Peut-être qu'il serait temps de mettre le cœur et la raison dans le même panier.* »

Royaliste

Sommaire du n° 1276 du 10 avril 2024.

Page 1 Drogues. Page 2 Dette : la droite néolibérale dans l'impasse. Sur le mur de Jean Chouan. Page 3 Conseil d'État et souveraineté. La politique au crible. Page 4 CETA : le camouflet du Sénat. La quinzaine sociale. Page 5 Le Pays de Montbéliard. Page 6 Le tournant sénégalais. Voix étrangères. Les Faits marquants. Page 7 Le royaume de la peur. Pages 8-9 Le logiciel impérial russe. Page 10 Relire le Printemps des peuples. Page 11 La chasse au masculin. Page 12 Peut-on réformer la V^e République ? Page 13 Sur la cause animale. Page 14 Ernest Renan. Bande dessinée. Page 15 Brèves royales. Communiqués. Page 16 Une « économie de guerre », vraiment ?

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L. 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Publié par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Édité par SPFC-ACIP

Siret 41838214900015

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.

CPPAP n° 0324 D 84801

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (25 €) ☐ SIX MOIS (40 €) ☐ UN AN (65 €) ☐ UN AN SOUTIEN (135 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (45 €) ☐ UN AN SOUTIEN (55 €)

☐ Je paye par chèque ou virement bancaire à l'ordre de Spfc-Acip.

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : ... Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre chèque ou virement à

Spfc-Acip, 60 rue de Fontenay 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Iban FR76 3000 4001 8700 0102 0632 510 BIC BNPAFRPPXXX

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

Une « économie de guerre », vraiment ?

En janvier, Emmanuel Macron avait annoncé que « *La France a un rendez-vous avec son industrie de défense, une industrie en mode économie de guerre* » qui devra augmenter ses capacités de production. Toute la presse a brodé sur ce thème, largement repris lorsque le ministre de la Défense a déclaré qu'il n'excluait pas de procéder à des réquisitions afin d'inciter les industriels à produire plus rapidement ou à faire passer les commandes militaires avant les commandes civiles. Les chroniqueurs qui se demandaient si la France allait entrer en économie de guerre en sont maintenant convaincus : nous y sommes désormais et les annonces confuses sur l'envoi de troupes en Ukraine semblent donner un surcroît de réalité à la formule.

Or la grande presse et les milieux dirigeants se bercent d'illusions, sans voir que leurs injonctions et les plus sombres de leurs scénarios guerriers n'affectent pas le cours ordinaire des choses : les boursiers boursicotent et se portent très bien, on bavarde sur les économies budgétaires, les partis font mollement campagne pour les élections européennes et l'on va bientôt faire comme si les innombrables problèmes dont les citoyens sont accablés n'avaient plus lieu d'être en raison des Jeux olympiques.

Nous demandons, une fois de plus, qu'on prenne les affaires militaires au sérieux. Aucune menace, même la plus hypothétique, n'est à négliger. Cela signifie que la nation doit pouvoir compter sur toutes les parades, nucléaires et conventionnelles.

Le gouvernement peut effectivement décider, selon les informations dont il dispose, que la nation doit entrer en économie de guerre. Mais en ce cas, il doit mettre en œuvre des moyens cohérents, qui s'articuleront autour d'un axe politique : une économie de guerre, c'est une économie dirigée. Cela signifie que l'État contrôle directement ou non, les industries-clés, militaires et civiles, ainsi que la monnaie, les prix, le commerce extérieur et les mouvements de capitaux.

C'est la guerre qui a engendré la planification, comme nécessité impérieuse, en France comme en Allemagne, pendant la Première Guerre mondiale (1). Entre 1914 et 1918, la France a consacré 70 % de son PIB à la guerre (2) et, pendant la Seconde Guerre mondiale, les dépenses liées à la guerre ont représenté 74 % du PIB américain. Le financement de l'effort se fait par l'endettement massif, par la création monétaire, par une pression fiscale accrue...

Avec MM. Macron, Attal et Lecornu, nous ne sommes pas simplement loin du compte mais dans un système qui interdit le passage à l'économie de guerre. Il faudrait envisager un surendet-

tement - ce qui n'est pas souhaitable - alors que l'heure, nous dit-on, est au désendettement. Il faudrait pouvoir créer de la monnaie, alors que le pouvoir monétaire est à Francfort. Il faudrait protéger l'économie nationale pour retrouver la puissance industrielle et l'indépendance alimentaire alors que les dirigeants français ne sont même pas capables de bloquer le processus d'extension du libre-échange. Il faudrait ponctionner la richesse improductive alors que toute hausse d'impôts est un tabou.

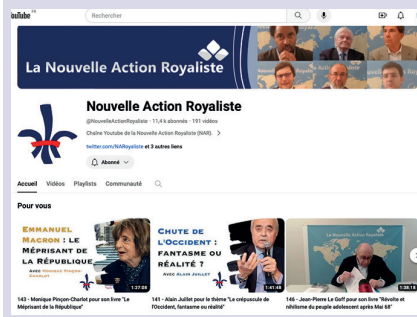
Défense européenne ? – On peut bien sûr répondre que l'effort militaire français évitera d'en passer par le dirigisme parce qu'il s'inscrira dans la « *défense européenne* ». Or si l'Union européenne parvenait à organiser un système complet de défense, ses gestionnaires seraient obligés d'établir un protectionnisme européen, de revoir complètement le rôle de la Banque centrale européenne et la logique austéritaire de l'euro tout en inventant un dirigisme sans État. La réalisation de ce scénario hautement improbable ne dispenserait pas la France de financer sa propre défense pour deux raisons décisives : elle est une puissance nucléaire ; elle doit protéger ses territoires ultramarins, tout autant que ses intérêts sur le continent européen.

L'économie de guerre est l'économie des pays en guerre ou sur le point d'y entrer. Elle implique une politique radicalement nouvelle, dont aucun dirigeant ouest-européen ne prendra la responsabilité. Nous en resterons aux formules martiales, qui ne doivent pas nous entraîner dans la logique du tout ou rien. Depuis des années, nous plaçons pour une mobilisation de l'économie nationale, qui inclut tous les moyens nécessaires à la reconstitution de notre puissance militaire. Nous avons dit cent fois que cette mobilisation supposait la nationalisation des secteurs-clés, la planification et la protection de l'activité nationale, y compris par nos choix monétaires. Elle permettrait de se préparer à toute éventualité et de passer, si nécessaire, à l'économie de guerre en évitant les pièges de l'improvisation. Elle redonnerait un sens aux enjeux collectifs pour tout un peuple qui est aujourd'hui exposé à la fragmentation mais qui peut très bien comprendre qu'il ne s'agit pas de se mobiliser pour une guerre inéluctable – mais au contraire pour l'éviter. ■

(1). Cf. Jacques Sapir, *Le Grand Retour de la planification*, Jean-Cyrille Godefroy, 2022, et notre entretien avec l'auteur dans notre n° 1245.

(2). Cf. les analyses de Jean-Claude Werrebrouck sur son blog : *La crise des années 2010*, 7 et 17 mars 2024.

La chaîne YouTube de la NAR compte plus de 12 000 abonnés !



Vous pouvez y consulter en libre accès plus de 150 conférences et entretiens. Parmi les plus récents :

- 3 février : entretien avec Aurélien Bernier sur son livre *L'Énergie hors de prix*.
- 14 février : entretien avec Gaël Brustier sur son livre *Les Analphabètes au pouvoir*.
- 6 mars : entretien avec Olivier Dard sur le 6 février 1934.
- 20 mars : entretien avec Jean-Loup Bonnamy sur la décivilisation.
- 27 mars : entretien avec Benjamin Morel sur la monocratie présidentielle.

Pour se connecter : www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste